

AFFAIRE DE LA STAEM

CHARAF-EDDINE AMARA PLACÉ EN DÉTENTION

Page 24

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8373 LUNDI 22 DÉCEMBRE 2025
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

COURS PARTICULIERS

Un business hors contrôle

Page 6

DÉCHÉANCE DE LA NATIONALITÉ ALGÉRIENNE

L'ÉPÉE DE DAMOCLÈS CONTRE LES ATTEINTES AU PAYS

Réunis en séance plénière, les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont examiné une proposition de loi portant amendement et complément de l'ordonnance n° 70-86 relative à la nationalité algérienne, encadrant, dans des conditions strictement définies, les situations susceptibles de conduire à la déchéance de la nationalité suite, notamment, à des actes portant atteinte à la sécurité de l'Etat et à l'unité nationale. Page 3



CERTIFICATION DES PRODUITS ALGÉRIENS

L'étape vers l'excellence

Page 5

RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE

L'Algérie remporte son pari

Page 4

CAN 2025

Les Verts dans l'habit des favoris

Page 10

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

DEUXIÈME PHASE DE VACCINATION CONTRE LA POLIO

Forte affluence dès le premier jour

LA DEUXIÈME phase de la campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite, lancée dimanche dernier à travers l'ensemble du territoire national, a été marquée par une forte affluence dès la première journée. Dans de nombreux centres de santé, les parents se sont présentés en nombre pour faire vacciner leurs enfants, traduisant une large adhésion à cette action de prévention sanitaire.

Selon le ministère de la Santé, l'opération se déroulera jusqu'au 27 décembre 2025 et s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention sanitaire, visant à assurer une protection optimale des enfants contre cette maladie évitable par la vaccination.

Dès les premières heures de la campagne, de nombreux parents se sont rendus dans les centres de santé pour faire vacciner leurs enfants, traduisant une prise de conscience croissante de l'importance de la vaccination et de la prévention. Cette mobilisation a été observée dans plusieurs wilayas, aussi bien dans les zones urbaines que rurales. « Je n'ai pas hésité à venir dès le premier jour. La vaccination est essentielle pour protéger nos enfants contre des maladies graves », confie Amina, mère de deux enfants, rencontrée dans l'établissement public de santé de proximité Bouchenafa à Sidi M›hamed.

Même son de cloche chez Mohamed, père d'un nourrisson de trois mois. « J'ai raté la première phase, mais dès que j'ai appris le lancement de la seconde, je me suis déplacé. Les équipes médicales sont bien organisées et l'accueil est rassurant », souligne-t-il.

Pour d'autres parents, cette mobilisation est avant tout un acte de responsabilité collective. « Vacciner mon enfant, c'est aussi protéger les autres. On sent que les autorités ont mis les moyens nécessaires pour que tout se passe bien », estime Samira, venue accompagner sa sœur et ses neveux dans un centre de vaccination de la périphérie.

Pour garantir une couverture vaccinale élargie, plus de 7 000 centres de vaccination ont été mobilisés à travers le pays, renforcés par des équipes médicales mobiles chargées d'atteindre les régions éloignées et enclavées. La campagne cible les enfants âgés de deux mois à cinq ans, qu'ils aient été vaccinés lors de la première phase ou qu'ils n'en aient pas bénéficié.

Les autorités sanitaires ont également souligné la mobilisation continue des équipes médicales et paramédicales, ainsi que la coordination avec les acteurs locaux, afin d'assurer le bon déroulement de cette campagne nationale dans les meilleures conditions organisationnelles et sanitaires.

Enfin, le ministère de la Santé a renouvelé son appel aux parents à poursuivre cette dynamique et à se rapprocher des structures de santé dédiées à la vaccination, dans l'objectif de préserver la santé des enfants, de renforcer l'immunité collective et de protéger la société contre la poliomyélite.

Lynda Louifi

SANTÉ DE PROXIMITÉ

La Protection civile sillonne le Sud

La Direction générale de la Protection civile a lancé, hier, des caravanes médicales itinérantes au profit des populations vivant dans les zones éloignées et éparses. Cette opération de solidarité sanitaire, qui se poursuivra jusqu'au 25 décembre prochain, concernera vingt et une wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué de la Protection civile.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme annuel et de son engagement à garantir un service public de qualité, la Direction générale de la Protection civile organise, depuis plusieurs années, ces caravanes médicales itinérantes au bénéfice des populations vivant dans les zones reculées et dispersées, lit-on dans le communiqué, ajoutant que cette opération est menée en coordination avec les services de wilaya concernés.

Ladite initiative tend à booster la prise en charge sanitaire des citoyens résidant dans ces régions, caractérisées par une vaste étendue géographique et par l'éloignement des structures de santé. Elle intervient dans un contexte où de nombreuses populations rencontrent des difficultés de déplacement vers les établissements sanitaires, en raison notamment des longues distances, est-il noté de même source.

Les caravanes médicales s'inscrivent également dans la continuité du programme « Un secouriste pour chaque famille », lancé en 2010 par la Direction générale de la Protection civile. Ce programme, destiné à l'ensemble des citoyens, a pour objectif d'enseigner les principes des premiers secours à travers des sessions de formation encadrées par des médecins officiers et des formateurs spécialisés. Il vise, surtout, à permettre une intervention rapide des citoyens pour sauver des vies avant l'arrivée des équipes spécialisées. Mis en œuvre tout au long de l'année, ce programme ambitionne, convient-il de le rappeler, d'ancrer une culture de prévention des risques et de diffuser les conduites à tenir face aux différents dangers. À ce jour, environ 190 000 secouristes volontaires ont été formés jusqu'au mois de décembre 2025, grâce à ce programme, a indiqué la Protection civile.

Selon la Direction générale de la Protection civile, ces caravanes médicales concerneront vingt et 21 wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux. Il s'agit de Béni Abbès, Ouargla, Ouled Djellal, Adrar, Illizi, Djelfa, El Oued, El Bayadh, Béchar, El Meghaïer, Laghouat, Ghardaïa, Naâma, Timimoun, Touggourt, Djanet, El Meniaa, In Salah, Bordj Badji Mokhtar, Tamanrasset et In Guezzam.



Des caravanes médicales itinérantes.

L'opération a pour but d'assurer moult prestations de soins en faveur des populations concernées. Elle comprend, notamment, la réalisation d'examens et de consultations médicales, la fourniture de médicaments indispensables ou l'établissement d'ordonnances médicales, de même que l'orientation des patients vers des établissements hospitaliers spécialisés, lorsque leur prise en charge ne peut être assurée sur place. Les caravanes prévoient, en outre, des actions de sensibilisation et de recommandations sanitaires portant sur la prévention de diverses maladies et de risques potentiels, tels que les intoxications au monoxyde de carbone, les maladies hydriques ou encore les épidémies.

Pour garantir la réussite de cette opération, d'importants moyens humains et matériels ont été mobilisés, a assuré la Protection civile. En collaboration avec les autorités locales, les directions de la santé et de la population, ainsi, que les directions de l'action sociale et de la solidarité des wilayas concernées, la Protection civile a déployé des équipes médicales composées de 84 médecins officiers spécialisés en médecine d'urgence, en plus de médecins de la santé publique, de personnels paramédicaux et de secouristes, a fait savoir le communiqué. Ajoutant que des officiers et agents de la Protection civile, des ambulances médicalisées, des véhicules tout-terrain, une dotation en médicaments et produits pharmaceutiques, comme des supports de sensibilisation tels que des affiches et des dépliants, ont également été mobilisés.

Dans ce cadre, la Direction générale de la Protection civile rappelle qu'au cours des années précédentes, les équipes médicales ont assuré plus de 80 000 examens médicaux et émis plus de 73 000 orientations vers des consultations médicales spécialisées.

Khalil Aouir

COMPÉTITION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE

La jeunesse au service de la santé

EN CONSACRANT pour la première fois une compétition nationale exclusivement dédiée aux étudiants en médecine, Mustapha Hidaoui, ministre de la Jeunesse et chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, a mis en avant l'importance de la jeunesse dans le développement scientifique et la construction de l'avenir du système de santé national.

Présidant la cérémonie officielle du lancement de la compétition, parrainée par son département, Hidaoui a exprimé dans son allocution d'ouverture sa profonde satisfaction face à cette initiative organisée par le club scientifique Initio de la faculté de médecine de l'Université des sciences de la santé Dr Youssef Khatib à Alger, qu'il a qualifiée de « démarche qualitative porteuse d'avenir ». Soulignant que « le véritable investissement d'un État se mesure à l'attention qu'il accorde à la formation de ses jeunes et à la valorisation de leur intelligence ». Ajoutant que les étudiants en médecine constituent l'un des piliers stratégiques du futur système de santé national.

Hidaoui a tenu à souligner que les défis sanitaires contemporains, tant sur le plan national qu'international, exigent des ressources humaines hautement qualifiées, dotées d'un esprit critique, d'une solide formation scientifique et d'un sens aigu de la responsabilité. A ce titre, il a estimé que cette compétition contribue à préparer une génération de praticiens capables de répondre aux exigences de demain.

Le ministre a, par ailleurs, mis en avant l'importance des clubs scientifiques universitaires, saluant leur dynamisme et leur capacité à initier des projets d'envergure nationale. Selon lui, de telles initiatives traduisent « la maturité de la jeunesse algérienne, sa capacité d'organisation et son engagement concret dans la construction du pays ».

Le club Initio, à l'origine de cette compétition, a ainsi été cité en exemple pour avoir su transformer une idée académique en un événement national structuré, fédérateur et porteur de sens, en parfaite cohérence avec les orientations stratégiques de l'État en matière de jeunesse et d'enseignement supérieur. Réaffirmant l'engagement des pouvoirs publics, Hidaoui a assuré que son département et le Conseil supérieur de la jeunesse continueront d'accompagner et de soutenir toutes les initiatives scientifiques sérieuses portées par les jeunes, en particulier celles qui visent à promouvoir l'excellence, l'innovation et l'esprit de leadership.

Il a également soutenu que la prise en charge institutionnelle de cette compétition s'inscrit dans une vision globale œuvrant à ancrer la culture du mérite, à encourager la compétition scientifique et à renforcer la place de l'université algérienne comme moteur du développement national et de la souveraineté scientifique et sur la promotion d'une élite scientifique engagée, compétente et résolument tournée vers l'avenir

Il convient de noter que cette manifestation scientifique nationale se poursuivra jusqu'à mardi au et réunit 15 facultés de médecine représentant différentes régions du pays. Elle rassemble près de 90 étudiants et étudiantes, appelés à se mesurer dans un cadre académique rigoureux, propice à l'émulation intellectuelle et à l'excellence.

Sihem Bounabi

DÉCHÉANCE DE LA NATIONALITÉ ALGÉRIENNE

Ultime recours contre les atteintes à l'État

Réunis en séance plénière, les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont examiné une proposition de loi portant amendement et complément de l'ordonnance n°70-86 relative à la nationalité algérienne, encadrant, dans des conditions strictement définies, les situations susceptibles de conduire à la déchéance de la nationalité suite, notamment, à des actes portant atteinte à la sécurité de l'Etat et à la cohésion nationale.

Présentant les motivations de son initiative, le député Hicham Sifer, auteur de la proposition, a affirmé, avant-hier, que le texte entend répondre à des comportements jugés dangereux pour la stabilité de l'Etat, tout en préservant les fondements juridiques et politiques de l'appartenance nationale. Il a indiqué que celle-ci s'inscrit dans une démarche visant à « adapter le cadre juridique régissant la nationalité algérienne aux dispositions de la Constitution et aux engagements internationaux de l'Algérie

Le député a tenu à lever toute ambiguïté, soulignant que la déchéance de la nationalité algérienne, qu'elle soit d'origine ou acquise, « ne constitue ni un principe général ni une mesure ordinaire ». Elle demeure, a-t-il insisté, « un mécanisme juridique exceptionnel », auquel il ne peut être recouru que dans des cas rares, avérés et d'une gravité particulière.

Selon lui, les situations concernées relèvent soit d'« une atteinte délibérée aux intérêts supérieurs de la patrie », soit d'« un reniement manifeste du devoir de loyauté envers l'Etat », lorsque des actes traduisent une rupture assumée avec les obligations fondamentales découlant de l'appartenance nationale. Dans cette perspective, la proposition de loi procède à une définition rigoureuse et limitative des faits susceptibles d'entraîner la déchéance de la nationalité. Sont notamment visés les actes portant atteinte à la sécurité et à l'unité de l'Etat, « l'allégeance ou la soumission à un Etat étranger », la collaboration avec des parties hostiles, ainsi que « l'adhésion à des organisations terroristes ou subversives ». Le texte englobe également le financement de ces groupes ou « la propagande en leur faveur », lorsque ces agissements sont commis au détriment des intérêts fondamentaux de l'Etat et de la sécurité nationale.

Par ailleurs, l'auteur de la proposition a affirmé que le texte « ne remet nullement en cause le principe de la double nationalité », reconnu par la législation algérienne. Il cible exclusivement « les cas de mauvais usage de cette situation juridique », lorsque celle-ci est instrumentalisée à des fins de contournement de la loi ou d'atteinte aux intérêts de l'Etat.

Prenant la parole au nom du gouvernement, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemâa, a exposé l'avis de l'Exécutif, indiquant qu'« après un examen approfondi, le gouvernement a estimé que cette initiative législative répondait aux conditions procédurales et formelles prévues par la Constitution ».



Des conditions strictement définies.

EMERGENCE DE DÉRIVES GRAVES

Le ministre a relevé que ces dernières années ont vu l'émergence de pratiques qualifiées de « dérives graves », émanant de certains ressortissants algériens établis à l'étranger, et portant atteinte à la cohésion sociale et aux fondements de l'appartenance nationale. Il a précisé que certains individus exploitent la protection offerte par leurs pays de résidence pour se livrer à « des actes hostiles envers l'Algérie », nourris par un sentiment d'impunité lié à l'éloignement du territoire national.

Selon le garde des Sceaux, l'objectif du texte est de répondre à ces situations exceptionnelles, notamment lorsque des individus « usent de leur nationalité acquise pour porter atteinte à leur nationalité d'origine » ou exploitent simultanément leurs deux nationalités pour nuire aux intérêts du pays.

M. Boudjemâa a assuré que la version amendée du texte respecte les dispositions constitutionnelles ainsi que la loi organique n°16-12, tout en intégrant les observations formulées par le gouvernement afin de garantir sa conformité « aux normes constitutionnelles et aux mécanismes internationaux en vigueur ». Il a toutefois rappelé que ces mécanismes autorisent les Etats, « à titre exceptionnel et dans des cas strictement définis », à procéder à la déchéance de la nationalité, y compris d'origine.

Le ministre a tenu à assurer que la déchéance de la nationalité demeure une mesure d'« ultime recours », qui ne saurait être appliquée de manière extensive ou arbitraire. Elle ne peut intervenir que dans des cas caractérisés par la gravité des faits et leur impact direct sur la sécurité de l'Etat, son unité ou ses institutions. Le texte précise que le retrait de la nationalité algérienne d'origine ne peut intervenir que si l'intéressé détient une autre nationalité, sauf dans des cas d'extrême gravité, tels que « la haute trahison, l'intelligence avec une puissance étrangère, le port d'armes contre l'Etat, « l'atteinte à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale ou l'appartenance à des organisations terroristes visant la sécurité du pays ». Afin d'écarter toute dérive, le projet renforce les garanties procédurales. Il prévoit notamment l'exigence de « preuves solides et concordantes », l'obligation de notifier préalablement l'intéressé des griefs retenus contre lui, ainsi que la possibilité de présenter ses observations. Sur le plan institutionnel, l'examen des dossiers relatifs à la déchéance de la nationalité serait confié à « une instance spécialisée et compétente ». La décision finale interviendrait sous la forme d'un décret présidentiel, conformément aux procédures légales en vigueur, consacrant le caractère solennel, exceptionnel et strictement encadré de la mesure.

Sihem Bounabi

ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE ENTRE TEBBOUNE ET LE ROI ABDALLAH II

Une rencontre prochaine prévue

LE PRÉSIDENT de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu hier un appel téléphonique de son frère, le roi Abdallah II, souverain du Royaume hachémite de Jordanie. Au cours de cet entretien, les deux dirigeants ont échangé leurs points de vue sur la situation dans le monde arabe et les derniers développements à l'échelle internationale. C'est ce qu'a indiqué un communiqué de la présidence de la République. Les deux responsable se sont entendus sur « la tenue prochaine d'une rencontre bilatérale afin d'examiner en profondeur plusieurs questions d'intérêt commun. À cette occasion, le roi Abdallah II a présenté ses vœux à Tebboune et au peuple algérien à l'occasion du Nouvel An. De son côté, le président de la République a adressé « ses félicitations au souverain jordanien et au peuple de Jordanie, en souhaitant également réussite et prospérité à ce pays frère », a fait savoir le même texte.

S. N.

PROJET DE LOI CRIMINALISANT LE COLONIALISME

Justice historique pour l'Algérie

LE DR MUSTAPHA KEHILICH, président de l'Association des parlementaires algériens, a qualifié, hier, l'examen du projet de loi criminalisant le colonialisme français de « tournant historique ». Il y voit une condamnation « majeure » du colonisateur, transférant, selon lui, le débat, notamment, vers un cadre juridique fondé sur des preuves « concrètes ».

Sur les ondes de la Radio algérienne, l'intervenant a affirmé qu'il s'agit d'une « condamnation majeure du colonisateur, lequel a toujours redouté le transfert du débat du cadre théorique, politique et moral de ses crimes vers un débat juridique permettant de qualifier ces actes en tant que crimes étayés par des preuves et des éléments matériels ».

Sur la même lancée, le Dr Mustapha Kehilich a estimé que le projet de loi criminalisant le colonialisme français représente une étape avancée vers la réparation des victimes, la protection du récit national et la consécration de la souveraineté historique de l'Algérie. « En cas d'adoption, il deviendrait le premier texte législatif algérien reconnaissant, officiellement, la culpabilité du colonialisme française et exigeant de l'Etat français la reconnaissance, les excuses et l'indemnisation pour les crimes et violations perpétrés à l'encontre du peuple algérien, plaçant ainsi la France face à ses responsabilités historiques, juridiques et morales », a-t-il souligné.

Le même intervenant a salué le contenu du projet de loi, surtout le chapitre relatif aux dispositions pénales, considérant que l'article 5 énumère les crimes odieux commis par le colonisateur français contre les Algériens. parmi lesquels il a cité « l'homicide volontaire, les attaques militaires délibérées contre les populations civiles, l'usage excessif de la force armée, l'emploi d'armes non conventionnelles et interdites par le droit international, la pose de mines aux frontières Est et Ouest, de même que les essais chimiques et les explosions nucléaires dont les effets continuent de menacer la santé publique et l'environnement, sans omettre que la dignité physique des victimes, a été systématiquement bafouée », a-t-il, entre autres, évoqué.

Dans le même registre, le Dr Mustapha Kehilich est d'avis que l'adoption de ce projet de loi jettera les bases juridiques cardinales pour la mise en cause de la France coloniale, d'autant plus qu'il existe des conventions et des lois internationales, criminalisant, d'après lui, les crimes imprescriptibles commis par le colonisateur français en Algérie. A ce propos, il a déclaré : « Les victimes algériennes pourront, avec l'appui de l'Etat, lequel deviendra juridiquement tenu et légalement obligé de fournir son assistance dans ce cadre, engager des poursuites », avant de relever que « les individus pourront saisir la justice belge, celle-ci disposant de la compétence et de la juridiction nécessaires pour poursuivre la France pour les actes qu'elle a commis, conformément aux dispositions de la Quatrième Convention de Genève ».

Khalil Aouir



ENQUÊTES SUR LES LOGEMENTS SOCIAUX À TIZI OUZOU

Un dossier explosif

BON NOMBRE de logements sociaux attribués à Tizi Ouzou au cours de ces cinq dernières années ne sont pas occupés par leurs bénéficiaires. Des commissions d'enquête diligentées sont à pied d'œuvre pour faire la lumière sur cette situation. Depuis l'année 2020 à ce jour, les pouvoirs publics ont procédé à l'attribution de plus 17 600 logements sociaux, ce qui est énorme. En dépit de ce nombre important de logements attribués, beaucoup de familles, pourtant dans le besoin, n'ont toujours pas de toit. Cela semble paradoxal par rapport à l'effort fourni par l'Etat en vue de garantir un logement social pour toutes les familles qui sont dans le besoin. En réalité, si cette crise de logement persiste c'est parce que les règles d'attribution n'ont pas été respectées. Autrement dit, des individus qui ne sont pas dans le besoin d'un logement social, par quelque subterfuge, en ont bénéficié en raison, dit-on, de la complaisance de certains fonctionnaires. Une situation moralement condamnable. C'est pourquoi, le gouvernement a décidé de remédier à cette situation qui a trop duré. Autrement dit, la décision arrêtée par le gouvernement est la récupération de tous les logements sociaux attribués mais ne sont pas occupés par leurs bénéficiaires. Selon des concordantes et proches de ce dossier, l'OPGI de Tizi Ouzou a mis sur pied des commissions d'enquête dont les membres sillonnent toutes localités ayant joui de ce type de logement pour vérifier s'ils sont occupés ou non. Le constat établi sera mentionné sur un procès-verbal. Les mêmes sources indiquent encore que ces enquêtes porteront aussi sur les logements squattés. Ceux-ci seront récupérés par l'Etat même s'ils sont occupés depuis plusieurs années. Les pratiques d'attribution des logements sociaux à des personnes qui ne sont pas dans le besoin ont connu leur paroxysme au cours de la première décennie de ce nouveau siècle. Au cours de cette période, la corruption, à l'origine de cette situation, se pratiquait au su et au vu de tous. A présent que l'Etat compte faire régner l'ordre et une réelle justice sociale, il y a lieu de s'attendre à ce que les masques tombent. Les sanctions aussi. Un bénéficiaire d'un logement social et qui n'est pas dans le besoin a dû avoir recours à une fausse déclaration sur l'honneur, ce qui est puni par la loi. Sur un autre volet, il est à se demander comment les commissions de daïra et APC ont pu se tromper sur cette multitude de cas. Il y a lieu de noter, par ailleurs, que beaucoup des bénéficiaires de ces logements sociaux ont passé en location leurs logements. La location d'un logement composé de 4 pièces à Tizi Ouzou-ville et sa périphérie coûte 2500 DA par mois. Il est vrai aussi que d'autres bénéficiaires utilisent ces logements mal acquis comme résidence secondaire.

De notre bureau,
Saïd Tissegouine

RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE ET DES GAZ TORCHÉS

Défi relevé pour l'Algérie

L'Algérie ne ménage aucun effort pour allier protection de l'environnement et développement industriel et économique, ces secteurs étant intrinsèquement liés pour garantir aux citoyens la qualité de vie, d'un point de vue environnemental, à laquelle ils aspirent.



Allier environnement et développement industriel.

C'est dans ce contexte que le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures et des Mines, Mohamed Arkab, s'est exprimé, hier, à l'occasion de l'ouverture des travaux de la première édition de la Réunion nationale d'étude sur la qualité de la vie, tenue sous le thème des «Réalisations nationales face aux défis du développement».

Le ministre d'Etat a souligné les efforts déployés par l'Algérie dans le domaine environnemental, notamment en matière de réduction de l'empreinte carbone et de développement de projets structurels respectueux de l'environnement.

Il a cité, dans ce sens, les mesures visant notamment à réduire le volume des gaz torchés et à limiter les émissions de méthane, en coopération avec des partenaires nationaux et internationaux. D'autres projets environnementaux ont également été cités tels que celui portant sur le reboisement lancé par Sonatrach, et ce, à l'occasion de cette rencontre organisée par le ministère de l'Environnement et de la Qualité de la vie, sous le haut patronage du Premier ministre, Sifi Ghrieb, en étroite coordination avec tous les secteurs et organismes concernés.

Arkab a, par ailleurs, évoqué la contribution du secteur à la mise en place du modèle d'économie circulaire, à travers «la valorisation des déchets, le recyclage des métaux et des huiles usagées pour produire des biocarburants», ainsi que l'adoption de solutions de carburants innovantes qui ont contribué, a-t-il dit, à améliorer leur qualité et à réduire les émissions. Il a mis en évidence que le secteur des hydrocarbures et des mines contribue efficacement à l'amélioration de la qualité de vie en assurant la sécurité énergétique et hydrique, en valorisant les ressources nationales en la matière, en plus de répondre aux besoins des secteurs économiques et de soutenir la croissance et le développement national.

A l'occasion de cette rencontre à laquelle étaient présents plusieurs autres ministres et responsables d'institutions ainsi que des membres du corps diplomatique accrédités dans notre pays, Arkab a salué l'initiative, affirmant qu'elle constitue «un espace d'échange de visions et d'idées sur le concept de qualité de vie, en tant que concept global et intégré lié à l'amélioration du niveau des services, à la promotion du bien-être social et à la garantie d'un cadre de vie adapté et durable». La ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Kaouthar Krikou, a annoncé, pour sa part, la création d'un Comité sectoriel national pour la qualité de la vie, ainsi que le lancement d'une plateforme numérique nationale pour suivre et évaluer la mise en œuvre des projets visant à améliorer la qualité de la vie.

Krikou a expliqué que la qualité de vie représente un choix stratégique pour l'Etat algérien, conformément à la Constitution de novembre 2020 qui consacre le droit du citoyen à un environnement sain, sûr et stable, et dans le cadre d'une vision globale visant à construire une économie productive et compétitive tout en préservant les ressources naturelles et en parvenant à un développement durable.

Hamid B.

UN PLAN AMBITIEUX ANNONCÉ PAR ZERROUKI

Algérie Poste fait sa mue

LE MINISTRE de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a annoncé, hier, l'élaboration d'un plan ambitieux pour la période à venir qui verra l'entreprise Algérie Poste connaître de «profondes transformations».

S'exprimant lors de l'ouverture de la conférence nationale de renouvellement du syndicat national d'Algérie Poste, qui s'est déroulée à Sétif, Zerrouki a précisé que ces transformations porteront sur la qualité des services et leur modernisation, ainsi que sur le renforcement du rôle d'Algérie Poste dans la généralisation du paiement électronique, la diversification de ses moyens et le soutien du commerce électronique».

La mise en œuvre de ce plan, a-t-il précisé, se concentrera inévitablement sur la ressource humaine qui reste «la pierre angulaire et le pivot de toute transformation», soulignant qu'au regard des compétences qui doivent conduire à la modernisation des services postaux et à l'amélioration de leur qualité, il est nécessaire de créer un environnement de travail motivant. Des mesures concrètes ont été prises dans ce cadre, a affirmé Zerrouki, citant notamment l'octroi d'augmentations salariales, la valorisation de certaines primes, la poursuite de la reclassification des bureaux de poste et le renforcement des ressources humaines, en particulier dans les bureaux de catégorie 4 qui ne comptent qu'un seul agent. Il a également fait référence au lancement d'un système expérimental permettant aux travailleurs de bénéficier de deux jours de repos hebdomadaires tout en garantissant la continuité du service six jours par semaine. Ces mesures visent également à renforcer les ressources humaines à travers un processus de recrutement en cours pour soutenir le réseau postal et renforcer le parc de guichets automatiques de banque (GAB) au moyen de 600 appareils mis en place au cours du premier trimestre de l'année en cours, en attendant l'installation de 300 autres appareils dans les prochains jours, a encore souligné le ministre.

Prenant la parole à son tour, la directrice générale d'Algérie Poste, Chiraz Bechiri, a indiqué que cette conférence nationale constitue une étape reflétant la maturité de la pratique syndicale, la profondeur de la conscience professionnelle ainsi que le sens des responsabilités au sein de l'entreprise. Il y a lieu de noter que cette rencontre qui a vu le renouvellement du syndicat national d'Algérie Poste s'est déroulée en présence du secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Amar Takdjout, et du secrétaire général de la Fédération nationale de la poste et des télécommunications au sein de la centrale syndicale, Mohamed Bourouba.

A cette occasion, le secrétaire général de l'UGTA a salué les efforts déployés par les travailleurs de ce secteur pour promouvoir l'entreprise et améliorer ses performances grâce à l'implication dont ils font preuve, avant d'appeler au renforcement des passerelles du dialogue social et à l'instauration d'un climat de confiance dans le milieu professionnel. Après la rencontre Sétif, le programme du ministre comprend une visite dans la wilaya de Skikda au cours de laquelle il inspectera plusieurs structures relevant de son secteur.

M. B.

RÉSEAU NATIONAL DE CERTIFICATION DES PRODUITS ALGÉRIENS

Plaidoyer pour une gouvernance participative

Le vice-président de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC), Moncef Bouderba, a salué, hier, l'annonce faite par le Premier ministre, Sifi Ghrieb, relative au lancement prochain d'un réseau national de certification et d'accréditation des produits nationaux. Cette annonce a été faite lors de la 33e édition de la Foire de la production algérienne, qui se poursuit au palais des Expositions de la Safex jusqu'au 27 décembre courant.

Selon M. Bouderba, les organisations patronales doivent impérativement être associées à ce futur réseau, qui sera mis en place en coordination avec le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, ainsi que celui du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations. «Nous devons siéger dans ce type de commissions, car nous avons des propositions à formuler sur le fonctionnement de l'économie nationale», a-t-il souligné lors de son intervention à la Radio nationale. Il a insisté sur la nécessité d'une implication effective du patronat dans l'élaboration des stratégies économiques définies par les pouvoirs publics, notamment afin de consolider le front économique intérieur, faire évoluer les mentalités mais, surtout, renforcer l'orientation vers l'exportation. Dans ce contexte, M. Bouderba a rappelé les appels répétés du président de la République à construire une économie hors hydrocarbures, estimant que toutes les organisations patronales, chacune selon sa spécialité et son expérience, doivent contribuer collectivement à cet objectif stratégique à travers des propositions «sérieuses et courageuses».

Concernant les propositions concrètes que la CAPC compte soumettre, M. Bouderba a indiqué attendre, en premier lieu, l'installation officielle de la commission annoncée. La confédération souhaite y participer activement, tant au niveau de la réflexion que dans l'évaluation de plusieurs opérations déjà en cours. Il a relevé que l'Algérie a réalisé des avancées notables sur le plan législatif, notamment avec la réforme du code de l'investissement et la promotion de la numérisation. M. Bouderba a également plaidé pour un dialogue économique «sérieux et responsable» impliquant l'ensemble des institutions de l'Etat concernées par la politique d'exportation, citant les ministères des Finances, de l'Industrie, du Commerce intérieur et du Commerce extérieur, ainsi que le ministère des Affaires étrangères. Ce dernier, a-t-il estimé, doit jouer un rôle central dans l'accompagnement de la diplomatie économique, soulignant que «l'économie a aujourd'hui remplacé le politique» dans les relations internationales.



Implication effective du patronat.

Dans ce cadre, il a rappelé que la CAPC a toujours été une force de proposition, à travers des rapports et contributions sur la diversification économique, la sécurité alimentaire, les exportations hors hydrocarbures et la numérisation. Il a affirmé que la confédération est actuellement engagée dans l'élaboration de propositions «très sérieuses et très avancées», appelant à la poursuite d'un dialogue permanent afin de réussir collectivement cette dynamique de transformation.

Evoquant la volonté affichée par le gouvernement d'aller à la rencontre directe des opérateurs économiques, notamment à travers les visites de terrain annoncées par le Premier ministre durant la foire, M. Bouderba y voit «un changement de mentalité». Il l'a considéré en tant que «couloir vert» pour faciliter les propositions et les démarches, rappelant que des avancées ont déjà été réalisées au niveau des banques, des douanes et des procédures administratives, notamment grâce au rôle de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI).

Toutefois, le responsable patronal a estimé que cette démarche ne doit pas se limiter à la durée de la foire. La CAPC souhaite que ce mécanisme s'inscrive durablement dans une tradition de dialogue économique permanent, afin d'anticiper et de résoudre les difficultés futures auxquelles sont confrontées les entreprises. Il a souligné que l'Algérie est engagée dans plusieurs programmes d'exportation et dispose désormais de «champions» économiques qu'il convient de consolider, d'accompagner et d'encourager, en raison des efforts qu'ils ont consentis en matière de qualité et de capacité de production.

Abordant la question de l'approvisionnement en matières premières, qualifiée par le président de la République de «priorité des priorités», Moncef Bouderba a insisté sur la nécessité de ne plus bloquer les usines en cas de pénurie. Il a affirmé que le chef de l'Etat maîtrise parfaitement les enjeux économiques et suit de près la transformation de l'économie nationale, dans le cadre d'une politique économique qu'il qualifie d'audacieuse.

Selon lui, les efforts engagés pour assainir le commerce extérieur, appuyés par la numérisation des administrations, des douanes, de la Banque d'Algérie et des services fiscaux, ont permis de mieux maîtriser l'activité économique. Dans ce cadre, des pratiques frauduleuses ont également été identifiées en 2023 et 2024, et l'ordre a été rétabli, a-t-il assuré, estimant que le pays est désormais en mesure de passer à une étape supérieure.

Cette nouvelle phase, a-t-il expliqué, implique un retour aux standards internationaux, fondés sur la confiance entre la banque, l'entreprise et les institutions de l'Etat, ainsi que sur un dialogue franc, transparent et responsable. «C'est ainsi que les pays réussissent à passer d'une économie rentière et opaque à une économie moderne, libérée des lourdeurs administratives et des décisions bureaucratiques contre-productives», a conclu Moncef Bouderba.

Rim Boukhari

INFRASTRUCTURES DE BASE

Djellaoui trace les priorités sectorielles

LE MINISTRE des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, a présidé hier une réunion consacrée au suivi des projets d'infrastructures. Insistant sur un suivi rigoureux et l'accélération du rythme de réalisation, il a donné des instructions pour intensifier les sorties de terrain, renforcer la coordination avec les entreprises et garantir la qualité et le respect des délais des projets routiers, ferroviaires et aéroportuaires à travers tout le pays. La réunion a également porté, selon un communiqué du ministère, sur le suivi des travaux des différentes commissions d'inspection dépêchées sur plusieurs projets à travers le territoire national, en présence des cadres centraux du ministère ainsi que des responsables et représentants des organismes sous tutelle. Lors de cette rencontre, des exposés détaillés ont été présentés sur l'état d'avancement des travaux des grands projets en cours de réalisation dans les différents domaines du secteur, notamment ceux relatifs au développement, à l'entretien et à la modernisation du réseau routier, en particulier dans les wilayas d'Alger, Djelfa, Batna, Tissemsilt, Bordj Badji Mokhtar, Timimoun et Aïn Guezzam.

Ces présentations ont également porté sur l'entretien du réseau autoroutier, y compris le traitement des points noirs sur l'autoroute Est-Ouest et le deuxième contournement de la capitale, ainsi que sur les projets autoroutiers en cours de réalisation, les infrastructures aéroportuaires, notamment dans le Sud, le programme ferroviaire et le transport guidé, en plus des programmes de formation. Dans ce contexte, le ministre a donné une série d'instructions, insistant sur la nécessité d'un suivi rigoureux de l'ensemble des projets du secteur, à travers l'intensification des sorties de terrain par les cadres centraux, la mise en place de mesures pratiques pour accélérer le rythme de réalisation, le renforcement de la coordination permanente avec les entreprises de réalisation et leur accompagnement dans la levée des obstacles de terrain éventuels.

L'objectif est d'augmenter et d'accélérer le rythme des travaux, de respecter les délais de réalisation, tout en s'engageant à respecter la qualité et les normes techniques en vigueur. Le ministre a également souligné l'importance de renforcer la coordination avec les différents secteurs concernés, afin d'assurer la disponibilité des grands projets stratégiques dans les délais impartis, de relancer les projets du secteur programmés pour l'année 2026 à travers l'ensemble des wilayas du pays, et d'en garantir le suivi régulier et en temps réel via la plate-forme numérique du secteur.

R. B.

HYDROCARBURES

Nouvelle plateforme au profit des éventuels investisseurs

LE PRÉSIDENT de l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), M. Samir Bekhti, a annoncé le lancement officiel d'une plateforme numérique pour identifier les besoins des compagnies pétrolières souhaitant investir en Algérie, en préparation du prochain appel d'offres «Algeria Bid Round 2026».

A travers cette plateforme, appelée «Processus de nomination» (Nomination Process), les opérateurs intéressés par l'investissement dans le secteur des hydrocarbures en Algérie peuvent sélectionner entre six et huit périmètres d'exploration parmi une liste préétablie par l'Agence, comprenant 24 périmètres répartis à travers différentes régions du pays, selon les explications fournies par M. Bekhti, lors d'une conférence de presse tenue samedi à Alger, à l'issue d'une journée d'information sur le rôle et les missions de l'Agence. Cette démarche vise à identifier les intérêts des investisseurs dans une vision de prospection en amont et pour une meilleure préparation de l'appel d'offres international «Algeria Bid Round 2026», que l'Agence prévoit de lancer au cours du premier semestre de l'année, selon le président d'ALNAFT.

L'opération se poursuivra jusqu'à fin janvier 2026, avant qu'ALNAFT ne procède à l'évaluation des candidatures afin de déterminer les périmètres d'exploration qui seront proposés lors du prochain appel d'offres, selon le responsable, qui a estimé que cette étape constitue une phase charnière dans le processus de promotion de l'investissement dans le secteur amont en Algérie, et une station importante dans la consolidation de la confiance et de la transparence.

S. N.

COLLOQUE SUR L'AMAZIGHITÉ

Médias, identité et cohésion nationale

LE MINISTRE de la Communication, Zoheir Bouamama, a présidé, hier, l'ouverture des travaux d'un colloque intitulé « Amazighité et cohésion nationale : contributions institutionnelles, académiques et scientifiques », en présence du secrétaire général du Haut-Commissariat à l'Amazighité (HCA), Si El Hachemi Assad.

Ce lancement a été l'occasion de la signature d'un accord-cadre entre le ministère de la Communication et le HCA, tendant à renforcer la présence de la langue amazighe dans l'espace médiatique, à promouvoir la communication institutionnelle en amazigh et en arabe, et à soutenir la production médiatique consacrée à la valorisation du patrimoine culturel, selon les informations officielles.

Dans son allocution, le ministre Zoheir Bouamama a déclaré que cette initiative s'inscrit dans la démarche nationale impulsée par le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant, selon ses propos, à accorder à la langue amazighe sa juste valeur et à la promouvoir en tant que composante authentique de l'identité nationale. Il a également affirmé que la langue amazighe constitue un lien solide de l'unité nationale, un pont fédérateur entre les différentes composantes de l'identité algérienne et une source essentielle de la personnalité nationale, imprégnée des valeurs de coexistence, de solidarité et d'entraide.

D'après lui, « cette unité nationale repose sur le respect et la valorisation d'un riche pluralisme, avec la langue amazighe, aux côtés de l'arabe et de l'islam, comme l'un des piliers de l'identité nationale ». Le ministre a ajouté que cette unité est plus forte que les manœuvres des détracteurs, confirmant le fait que « quiconque parie sur la division des Algériens se trompe lourdement et ne gagnera jamais leur confiance ».

Pour sa part, le secrétaire général du HCA a salué les efforts de l'État pour généraliser l'enseignement de la langue amazighe à travers tout le territoire national, notant « la hausse significative du nombre d'enseignants de cette langue dans les trois cycles de l'enseignement, toutes wilayas confondues ». Il a aussi souligné le rôle « majeur » du HCA dans la promotion et la préservation de la langue amazighe, contribuant, de son point de vue, à la protection du pluralisme culturel dont l'Algérie est fière.

Cet événement a réuni des universitaires et des experts qui ont présenté des communications sur plusieurs thématiques, notamment le cadre institutionnel et les politiques publiques, la promotion de la langue amazighe, l'onomastique amazighe comme outil scientifique de compréhension de l'identité, de même que l'apport de l'histoire ancienne dans la valorisation de la dimension amazighe de l'Algérie.

A. D.

COURS PARTICULIERS

Un marché incontrôlé menace l'école publique

Les dérives liées aux cours particuliers ont été au centre des débats du 4e Colloque national consacré aux enjeux du système éducatif, organisé, hier à Alger, par l'Union nationale des parents d'élèves (UNPE), en partenariat avec le laboratoire de psychologie de l'Université d'El-Oued. Cette rencontre a réuni chercheurs, experts et représentants de parents d'élèves autour d'une problématique devenue un phénomène, à savoir la généralisation incontrôlée du soutien scolaire privé.

En marge des travaux, Hamid Saâdi, président de l'Union nationale des parents d'élèves, a livré une analyse sévère de la situation, dénonçant un système parallèle qui s'est imposé au fil des années au détriment de l'école publique et du pouvoir d'achat des familles.

Selon le président de l'UNPE, les cours particuliers ne constituent plus une solution ponctuelle destinée aux élèves en difficulté, mais une pratique quasi systématique touchant tous les cycles, du primaire au secondaire. « Nous sommes passés du soutien pédagogique à un marché informel non régulé », a-t-il affirmé, soulignant que cette situation exerce une pression financière constante sur les ménages.

Ce recours massif traduit, d'après lui, une perte progressive de confiance dans la capacité de l'école publique à assurer pleinement sa mission éducative.

Le colloque de l'UNPE a servi de tribune pour exposer des chiffres qui donnent le tournis. L'UNPE rappelle que depuis 2016 et 2017, le taux national de recours aux cours particuliers atteignait 106 %. Ce chiffre, supérieur au nombre d'élèves concernés, illustre une dépendance systémique, car certains élèves multiplient les séances dans plusieurs matières, transformant leurs journées en un marathon épuisant.

Malgré cet investissement conséquent, les résultats escomptés ne sont pas toujours au rendez-vous. « Les dépenses augmentent, mais le niveau réel des élèves ne progresse pas de manière significative », a déploré M. Saâdi.

Les interventions des spécialistes ont mis en évidence plusieurs facteurs à l'origine de cette situation, notamment l'instabilité du rythme scolaire, la densité des programmes, les difficultés pédagogiques liées à l'hétérogénéité des classes et la forte pression des examens nationaux.

Ces dysfonctionnements contribuent à affaiblir le rendement en classe et renforcent le recours aux cours particuliers, devenus pour de nombreuses familles une étape jugée indispensable. L'enjeu de cette rencontre ne se limitait pas au constat. A travers les différents axes d'analyse, incluant l'évaluation de la formation des enseignants et l'impact réel des cours de soutien sur le niveau des élèves, les organisateurs ont plaidé pour une approche scientifique. M. Saâdi a insisté sur l'urgence de solutions réalistes. « L'objectif est d'aboutir à des recommandations applicables pour alléger la pression financière et psychologique qui pèse sur les foyers. Nous devons redonner à l'école publique sa crédibilité et son rôle central », a-t-il insisté.



Un phénomène inquiétant.

L'UNPE appelle, à cet effet, à des réformes profondes, axées sur l'amélioration de la formation des enseignants, la révision des méthodes pédagogiques et la restauration de la crédibilité de l'école publique. L'objectif est de permettre à l'élève d'acquérir les compétences nécessaires au sein même de son établissement, sans dépendre de solutions externes coûteuses.

Le président de l'UNPE a enfin rappelé que l'éducation est un droit fondamental et un pilier de l'égalité des chances. La prolifération des cours particuliers, a-t-il averti, risque d'accentuer les inégalités sociales et de fragiliser davantage l'école publique. Le débat ouvert lors de ce colloque national met en lumière l'urgence d'une action concertée afin de préserver le droit de chaque enfant à une éducation gratuite, équitable et de qualité.

Lynda Louifi

CÉLÉBRATION DE JOURNÉE DE LA LANGUE ARABE À L'ÉTRANGER

Un pont de l'appartenance et de l'unité du cœur

L'AGENCE nationale de la diplomatie culturelle a célébré, hier, le Jour mondial de la langue arabe, en présence de Sofiane Chaïb, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères chargé de la communauté nationale à l'étranger, et de Salah Belaïd, président du Haut conseil de la langue arabe (HCLA). La cérémonie a réuni les différentes représentations diplomatiques et consulaires algériennes à travers le monde, marquant la clôture d'un mois d'activités culturelles et éducatives destinées à la diaspora.

Dans son allocution, M. Chaïb a souligné la place centrale accordée par les autorités algériennes à la promotion de la langue arabe et les efforts soutenus pour son enseignement aux enfants algériens résidant à l'étranger. Il a rappelé que cette démarche constitue une composante essentielle de l'identité nationale et un vecteur de maintien du lien culturel et civique avec le pays. Le secrétaire d'État a également évoqué les initiatives en cours, notamment le lancement de nouvelles actions à vocation éducative et culturelle, la création de centres culturels algériens à l'étranger, et l'organisation de visites pédagogiques et culturelles en Algérie pour les élèves et étudiants de la diaspora. Parmi les activités prévues figurent une université d'hiver pour les étudiants et le « voyage mémoire » destinée aux enfants vivant en France et ayant participé à la récente compétition célébrant le Jour national de l'immigration du 17 octobre.

Pour sa part, M. Belaïd a salué l'enthousiasme et la participation active des membres de la diaspora dans cette célébration, appelant chacun à préserver le patrimoine culturel et linguistique et à renforcer le lien avec le pays d'origine. Il a insisté sur l'importance de l'action concertée entre le ministère des Affaires étrangères et le Conseil supérieur de la langue arabe pour assurer le rayonnement de la langue arabe auprès des Algériens établis à l'étranger. La cérémonie a été enrichie par des interventions à distance de plusieurs ambassadeurs algériens et la présentation des activités menées par 50 représentations diplomatiques et consulaires, placées sous le thème : « La langue arabe : un pont de l'appartenance et de l'unité du cœur ».

Cette célébration illustre la volonté de l'Algérie de renforcer l'attachement de sa diaspora à la langue arabe, tout en consolidant le lien culturel et éducatif avec les nouvelles générations d'Algériens vivant hors du territoire national.

Aymen D.

VIKTOR ORBAN :

«L'envoi de forces européennes en Ukraine mènerait à la guerre avec la Russie»

Alors que plusieurs dirigeants européens évoquent l'envoi de troupes en Ukraine, Viktor Orban tire la sonnette d'alarme. Le Premier ministre hongrois estime que de telles initiatives pourraient précipiter l'Europe dans un conflit armé avec la Russie, et dénonce des mesures jugées provocatrices comme la confiscation des avoirs russes.



À l'occasion d'une rencontre à Szeged avec les militants de son parti Fidesz–Union civique hongroise, Viktor Orban a dénoncé une série de propositions jugées dangereuses circulant au sein de l'Union européenne, notamment celle d'un envoi de troupes occidentales en Ukraine sous l'étiquette de « forces de maintien de la paix ». L'intervention du chef du gouvernement hongrois, retransmise le 20 décembre par la chaîne M1, souligne la gravité de cette perspective. « Les Allemands réfléchissent à l'envoi de forces de maintien de la paix en Ukraine. Et que se passera-t-il si ces troupes sont prises pour cibles par l'armée russe et ripostent ? Cela s'appelle la guerre », a-t-il averti. Selon lui, les propositions de certains dirigeants européens constituent une escalade inacceptable qui menace directement la stabilité du continent. « Nous sommes au bord de la guerre », a-t-il affirmé, appelant à un maximum de prudence. Il réagissait notamment à une déclaration du chef du Parti populaire européen, Manfred Weber, qui a évoqué la nécessité pour les pays européens de se préparer à déployer des contingents sur le sol ukrainien en cas de cessez-le-feu. Viktor Orban, fidèle à sa ligne, rejette toute forme d'implication militaire de l'UE dans un conflit où Moscou a clairement tracé ses lignes rouges. Ses propos rejoignent la position de Moscou. La porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères, Maria Zakharova, a réaffirmé que toute présence militaire occidentale en Ukraine, quelle que soit sa forme, serait considérée comme une cible légitime par les forces russes. Sergueï Lavrov, ministre des Affaires étrangères, a de son côté dénoncé une tentative occidentale de « militarisation du territoire ukrainien ». Confiscation d'avoirs russes : un scénario de confrontation directe Le Premier ministre hongrois a également exprimé son opposition catégorique à deux mesures envisagées par Bruxelles : la confiscation des avoirs russes gelés et l'imposition de réparations à la Russie. De telles décisions, selon lui, ne relèveraient plus de la diplomatie, mais d'une déclaration de guerre ouverte. « En confisquant les avoirs russes gelés, l'Europe aurait déclaré la guerre à la Russie. Nous avons réussi à empêcher cela à temps », a-t-il souligné. Viktor Orban rappelle que l'histoire montre que les réparations ne sont exigées qu'après la fin d'une guerre. « Après la Première et la Deuxième Guerre mondiale, le perdant a dû payer. Mais imposer cela en pleine guerre signifie que vous en êtes partie prenante. Et alors, il ne s'agira plus que d'une question de temps avant que vos soldats ne soient engagés », a-t-il précisé. La Hongrie, rempart contre l'engagement de l'UE dans la guerre Alors que Bruxelles renforce sa rhétorique anti-russe, la Hongrie continue de se démarquer. Avec la Slovaquie et la Tchéquie, elle a refusé de participer au programme commun de financement de l'Ukraine, refusant de céder aux pressions. Dans un entretien rapporté par Politico, Viktor Orban a remis en question la version occidentale dominante du conflit, déclarant : « Ce n'est pas clair qui a attaqué qui. » Une affirmation qui remet en cause le récit d'une agression de Moscou.

R. I.

CRIMES ET MASSACRES COMMIS PAR LES NATIONALISTES UKRAINIENS EN VOLHYNIE

Le président polonais offre à Zelensky un livre

EN VISITE officielle à Varsovie, Volodymyr Zelensky a reçu des mains du président polonais Karol Navrotski un ouvrage sur les massacres de Volhynie, perpétrés par l'UPA contre les civils polonais. Ce geste, hautement symbolique, ravive un dossier historique sensible que les autorités ukrainiennes cherchent à minimiser depuis des années. Lors de sa rencontre avec Volodymyr Zelensky le 19 décembre à Varsovie, un événement singulier a attiré l'attention : le président polonais Karol Navrotski a remis au dirigeant ukrainien un ouvrage en deux volumes intitulé Documents de la tragédie de Volhynie. Derrière ce qui pourrait sembler un simple cadeau diplomatique, le contenu envoie un signal clair : il s'agit d'une compilation de preuves et de témoignages sur les crimes perpétrés par l'Organisation des nationalistes ukrainiens et l'Armée insurrectionnelle ukrainienne (OUN-UPA) contre les civils polonais entre 1943 et 1945. Cette publication, éditée en 2023 par l'Institut polonais de la mémoire nationale — dirigé à l'époque par Navrotski lui-même — repose sur l'archive dite de Shumski, constituée dès les années 1940 et conservée par l'universitaire Urszula Shumska. Le second volume contient des pièces issues du musée du château de Tarnobrzeg, connues sous les noms de Livre vert et Livre brun. L'Institut souligne que ces documents, souvent signés de survivants, permettent de « mesurer l'ampleur du génocide et de rendre hommage aux victimes, parfois de manière nominative ». Un message clair sur fond de tensions persistantes

Le geste de Karol Navrotski a été interprété comme un message direct à Kiev, régulièrement accusé de glorifier les figures les plus controversées du nationalisme ukrainien, comme Stepan Bandera ou Roman Choukhevytch. En conférence de presse, le président polonais a déclaré : « Nos efforts n'ont pas été pleinement reconnus. Cela a été dit clairement, mais de façon cordiale. » La question de la mémoire historique reste l'un des points de friction majeurs entre les deux pays. Depuis des années, la Pologne réclame le droit d'exhumer les corps de ses citoyens massacrés en territoire ukrainien, sans obtenir de coopération réelle. Le 11 juillet — désormais Journée nationale officielle en Pologne depuis 2025 — est consacré à la mémoire des victimes de Volhynie. Les massacres de 1943-1945 ont coûté la vie à entre 50 000 et 100 000 civils polonais. De son côté, Kiev a tenté de minimiser l'incident. L'ouvrage aurait simplement été « présent dans la salle », sans mentionner sa remise officielle au programme. Une version vite contredite par les images et les témoignages des journalistes présents.

Un geste symbolique loin d'être anodin Le contexte du geste renforce sa portée. Peu avant la visite, Karol Navrotski avait ordonné le retrait du symbole historique de la « Table Ronde » du palais présidentiel, utilisée lors des négociations post-communistes en 1989. Ce meuble a été envoyé au musée, illustrant la volonté du président de rompre avec la logique du compromis. Un signe de fermeté, y compris vis-à-vis de Kiev. Les deux volumes ont ensuite été transmis à la délégation ukrainienne. Pour de nombreux observateurs, ce geste remet en lumière un contentieux historique que Kiev continue d'éviter.

R. I.

ETATS-UNIS

Trump affirme qu'il pourrait s'indemniser d'un milliard de dollars de dommages et intérêts

DONALD Trump a déposé deux recours administratifs distincts en 2023 et 2024 concernant les enquêtes menées à son encontre par le ministère américain de la Justice, qui ne sont pas exactement des procès. Il a affirmé que l'argent serait reversé à des œuvres caritatives s'il obtenait gain de cause. Donald Trump a affirmé le 19 décembre pouvoir se verser un milliard de dollars en provenance des fonds publics américains à titre de dommages et intérêts pour une perquisition menée par le FBI dans sa résidence de Mar-a-Lago. Des agents fédéraux avaient mené une perquisition de sa propriété à Palm Beach, en Floride, en août 2022, dans le cadre d'une enquête sur sa gestion présumée de documents classifiés durant son premier mandat. En 2024, l'affaire a été classée sans suite par un juge, qui a statué que le procureur spécial Jack Smith n'avait pas le pouvoir de poursuivre le président. Trump, juge et partie Donald Trump a abordé la question lors de son meeting à Rocky Mount, en Caroline du Nord, qualifiant la perquisition d›« illégale » et alléguant que le FBI avait été « contraint » de mener cette opération par le ministère de la Justice du président Joe Biden. « Ces voyous sont répugnants et nous ne pouvons pas les laisser s'en tirer comme ça », a-t-il insisté. Le président a déclaré à la foule qu'il avait déposé une plainte concernant le raid contre sa demeure et a assuré qu'il allait « gagner » le procès. « Il n'y a qu'un seul problème […] Je suis celui qui intente le procès et celui qui est censé régler l'affaire. Alors, peut-être que je vais m'octroyer un milliard de dollars et tout donner à des œuvres caritatives. Est-ce que cela a du sens ? », a-t-il interrogé. Donald Trump a déclaré : « Il n'y a jamais eu de cas comme celui-ci. Donald Trump poursuit les États-Unis en justice. Donald Trump devient président. Et maintenant, Donald Trump doit régler le litige […] N'est-ce pas une situation étrange ? Je dois trouver un arrangement – je négocie avec moi-même. » « Je m'accorde donc 1 milliard de dollars. En fait, je ne devrais peut-être pas le donner à des œuvres caritatives. Je devrais peut-être garder cet argent […] Non, je ne veux pas le faire. Mais quoi qu'il arrive, tout ira à de bonnes œuvres caritatives », a-t-il promis. Les plaintes ne constituent pas des poursuites judiciaires Les avocats de Donald Trump ont déposé deux recours administratifs distincts en 2023 et 2024 concernant les enquêtes menées à son encontre par le ministère américain de la Justice. Techniquement, ces plaintes ne constituent pas des poursuites judiciaires et sont d'abord examinées par le ministère américain de la Justice afin de déterminer si elles peuvent être résolues à l'amiable. Le New York Times a rapporté en octobre dernier que le président faisait pression sur le ministère de la Justice pour qu'il lui verse 230 millions de dollars à titre de règlement.

R. I.

PROMOTION DU TOURISME À SAÏDA

Mise en service de la station thermale Hammam Rabbi

LA STATION thermale, Hammam Rabbi, située dans la wilaya de Saïda, est entrée hier en exploitation, après l'achèvement des travaux d'aménagement et de modernisation ayant concerné l'ensemble de ses infrastructures.

A ce propos, le wali de Saïda, Amoumene Marmouri, a indiqué à la presse, en marge de la cérémonie marquant la mise en service de cette station thermale située dans la commune d'Ouled-Khaled, que cet établissement a bénéficié d'une vaste opération de réhabilitation ayant ciblé l'ensemble de ses structures, ce qui permettra de relancer l'activité économique et touristique de la station, ainsi que de dynamiser les infrastructures qui lui sont rattachées, telles que les restaurants, les cafétérias et les commerces.

Il a en outre, ajouté que la réouverture de la station thermale, Hammam Rabbi, dans sa nouvelle configuration « reflète la volonté des pouvoirs publics de valoriser les ressources naturelles de la région, tout en soutenant le tourisme thérapeutique, considéré comme un levier essentiel du développement local ».

Le wali a, à ce titre, appelé les gestionnaires de cette structure à assurer des prestations touristiques de qualité à même de renforcer la position de Saïda en tant que destination touristique.

Le même responsable a également salué les efforts fournis par les cadres de l'Entreprise de gestion touristique de Tlemcen, chargée de la gestion de la station, pour le respect des délais convenus (10 mois) dans la concrétisation des travaux de modernisation.

La station thermale, Hammam Rabbi, qui s'étend sur une superficie totale de 9.655 mètres carrés, comprend 25 chambres, un restaurant, une cafétéria, 49 salles de bain, ainsi qu'un bloc dédié à la thérapie par les eaux thermales, selon les responsables de la station.

Elle dispose d'eaux minérales chaudes riches en soufre, utilisées à des fins thérapeutiques pour le traitement des maladies dermatologiques et articulaires, ce qui en fait une destination privilégiée pour les patients, ainsi que pour les personnes en quête de détente et de bien-être, a précisé la même source.

R. R.

PROTECTION DES PORTS DE JIJEL

Près de 2,5 milliards de dinars investis

LE SECTEUR des travaux publics a bénéficié, dans la wilaya de Jijel, de l'inscription de trois projets dotés d'une autorisation-programme de 2,5 milliards de dinars, portant sur des travaux de protection des trois ports de la wilaya. C'est ce qu'a indiqué, dimanche, le directeur local du secteur, Slimane Khelafa.

A ce propos, le même responsable a précisé à l'APS que les trois projets en question ont été inscrits en vue de protéger les deux ports de pêche et de plaisance et le port de Djen-Djen des vagues et de la houle, les travaux devant être lancés au début de l'année 2026.

S'agissant du port de Djen-Djen, les travaux prévus portent sur le renforcement de la digue principale et sa protection sur un « linéaire » de 110 mètres, moyennant un financement estimé à 1,1 milliard de dinars, a souligné M. Khelafa.

Les ports de pêche et de plaisance d'El Aouana et de Ziama-Mansouriah ont bénéficié de leur côté de deux opérations destinées à protéger ces enceintes portuaires des hautes vagues, moyennant un budget de 1,4 milliard de dinars, soit 700 millions pour chaque projet, afin de permettre aux pêcheurs, notamment, d'exploiter ces ports de manière optimale, a encore indiqué le directeur des travaux publics.

M. Khelafa a également fait savoir que le port de Ziama-Mansouriah a bénéficié, au titre de l'exercice 2026, d'un projet portant sur une étude d'extension destinée à augmenter sa capacité d'accueil des embarcations de pêche.

R. R.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Des produits impropres retirés du marché à Béjaïa

Le contrôle de la qualité et la répression des fraudes se sont accentués ces dernières semaines à Béjaïa



Les services de police et les agents de la Direction du commerce et de la promotion des exportations (DCP) ont intensifié les descentes sur le terrain afin de mettre fin aux mauvaises pratiques commerciales, de vérifier les conditions d'hygiène et de salubrité des commerces, de réprimer les fraudes et surtout de protéger le consommateur contre les risques d'intoxications alimentaires, tout en mettant un terme à la cupidité et à l'avidité de certains commerçants indélicats. C'est dans ce cadre que les agents de la sûreté publique, relevant de la sûreté de wilaya de Béjaïa, ont procédé récemment à la saisie de 358 unités de gâteaux impropres à la consommation, fabriquées localement. « Ces gâteaux représentent des quantités de mille-feuilles, de croissants, de croissants fourrés et de croissants non cuits », a indiqué la cellule de communication de la sûreté de wilaya dans un communiqué de presse transmis à notre rédaction. Et d'ajouter : « La marchandise a été découverte à bord d'un véhicule touristique de marque Renault Kangoo, intercepté à hauteur de l'hôtel Cristal II, à Sidi-Ahmed ». Soumise au contrôle des agents de la DCP, la marchandise a été déclarée impropre à la consommation et saisie en vue de sa destruction. Une procédure réglementaire a été engagée pour non-respect des règles d'hygiène et a été communiquée aux services concernés.

Par ailleurs, 118 gâteaux de différents volumes et variétés, également fabriqués localement et jugés impropres à la consommation, ont été saisis la semaine dernière par les agents de police relevant de la sûreté publique, au niveau de la rue Larbi Touati, dans la commune de Béjaïa. « La marchandise était transportée à bord d'un véhicule de marque Citroën, conduit par un homme âgé de 59 ans », précise le communiqué de la sûreté de wilaya. Destinée à la commercialisation, la marchandise a été contrôlée par les agents de la DCP, qui ont ordonné sa destruction pour « non-respect des règles d'hygiène et de santé publique, ainsi que des conditions de transport ». Une procédure réglementaire a également été mise en œuvre et l'affaire transmise aux autorités judiciaires compétentes.

Une autre affaire du même genre a été enregistrée récemment. Il s'agit de la saisie de 144 unités de pizzas et de pâte à pizza, effectuée par les agents de police à la rue Laklak, commune de Béjaïa. Soumise au contrôle des agents de la DCP, la marchandise, transportée à bord d'un petit véhicule touristique de marque Maruti et conduite par un homme âgé de 47 ans, a été déclarée impropre à la consommation pour non-respect des règles d'hygiène. Après contrôle, la marchandise a été détruite et le propriétaire conduit au commissariat pour la poursuite des procédures réglementaires relatives à l'infraction commise.

N. Bensalem

L'EHU D'ORAN

Le centre se dote d'une nouvelle URCC

L'ETABLISSEMENT hospitalier universitaire (EHU), 1er Novembre 1954, d'Oran sera prochainement doté d'une unité de reconstitution centralisée des cytotoxiques (URCC), pour la préparation des médicaments du cancer. C'est ce qu'a fait savoir, avant-hier, son directeur général, Rabah Bar.

L'URCC est une structure hospitalière spécialisée dans la préparation sécurisée, contrôlée et personnalisée des médicaments anticancéreux, notamment les chimiothérapies et autres traitements injectables, a indiqué M. Bar dans une déclaration à la presse en marge de l'ouverture du premier Colloque international médico-chirurgical de l'EHU d'Oran.

Cette nouvelle unité sera mise en service au début de l'année 2026, a-t-il fait savoir, ajoutant que ces unités sont devenues indispensables dans les établissements de santé modernes en raison du coût important et de la complexité de manipulation des médicaments anticancéreux.

Cette unité vise surtout à l'utilisation rationnelle des médicaments à très forte valeur, dont le coût d'une seule ampoule peut atteindre 2 millions de dinars, grâce à la préparation de doses précises et adaptées à chaque patient, selon le même responsable qui a indiqué que cette démarche devrait permettre de réaliser des économies dépassant 50% du budget consacré à ces médicaments.

S'agissant de l'organisation de ce Colloque international dont les travaux se tiennent durant deux jours, M. Bar a expliqué qu'il vise à mettre en exergue les dernières avancées médicales et chirurgicales adoptées par l'EHU d'Oran au cours des dernières années, à mettre en lumière les progrès réalisés dans les domaines de la chirurgie avancée, du diagnostic de précision et des traitements modernes, ainsi que l'expertise des équipes médicales dans la prise en charge des cas complexes et l'amélioration des parcours de soins.

«L'EHU d'Oran continue d'améliorer ses performances en adoptant des approches organisationnelles et thérapeutiques modernes visant à renforcer la qualité des soins et à consacrer le principe d'une prise en charge globale du patient », a-t-il mis en exergue.

Il s'agit du premier établissement médical au niveau national à avoir adopté le système des pôles de santé, comptant actuellement huit pôles médicaux, dans le but d'unifier les ressources humaines et matérielles et de renforcer la coordination entre les différentes spécialités médicales et paramédicales.

« La dernière évaluation périodique a d'ailleurs confirmé l'efficacité de ce système, avec 90% des pôles ayant atteint les objectifs fixés », a-t-il encore noté.

R. R.

17e FESTIVAL NATIONAL D'AHELLIL DU 23 AU 27 DÉCEMBRE

Une vingtaine de troupes de plusieurs wilayas attendues à Timimoun

Timimoun s'apprête à accueillir du 23 au 27 décembre la 17e édition du Festival national d'Ahellil.



Placée cette année sous le signe «Détente des âmes››, cette édition, rendra un hommage posthume à une des figures emblématiques d'Ahellil, le défunt Mohamed Kada, dit «Baba Hey››.
Plus d'une vingtaine de troupes folkloriques d'Ahellil, de Karkabou, de Baroud, de Hadra et autres, venues des wilayas de Bejaïa, Adrar, In-Salah, El-Meniaa et Béchar, en plus de la wilaya hôte, ont été programmées pour cette édition, a indiqué le commissaire du Festival, Mohamed Bahassi. Visant la préservation et la valorisation de ce patrimoine culturel ancestral de la région de Gourara, classé patrimoine immatériel universel, cette manifestation donnera lieu, outre l'ambiance festive exceptionnelle de la cérémonie d'ouverture, animée par les troupes de chant d'Ahellil, un genre clamé dans la variante amazighe locale (Zénète) généralement lors d'évènements religieux et sociaux, ainsi que des soirées artistiques projetées au théâtre de plein-air de Timimoun. Le programme prévoit aussi, outre des communications ayant trait à l'Ahellil et mettant en valeur ce chant traditionnel propre à la région, qui seront présentées au niveau de la bibliothèque principale de lecture publique de Timimoun, des concours des meilleurs joueurs d'instruments de Tamdja et El-Bengueri, synchronisant les poèmes zénète et les danses exécutées par les troupes locales, a indiqué le même responsable. L'organisation à l'Oasis-rouge de cette manifestation nationale, en cette période de fin d'année, intervient dans le cadre de la promotion des activités touristiques de la région qui accueille en cette période d'importants flux de touristes. **R. C.**

CINÉMA

Le film historique «Ahmed Bey» entre dans sa phase finale

LE PROJET du film « Ahmed Bey » un des héros de la résistance à la colonisation française est entré dans sa phase de finalisation. L'équipe technique est sur le point de mettre les dernières retouches pour livrer l'œuvre avant avril 2026, mois durant lequel ont été programmées trois avant-premières, respectivement à Constantine, Alger et Oran.
Ce film historique, l'un des projets cinématographiques les plus attendus de ces dernières années, est en effet, entré dans sa phase décisive. La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a reçu mardi dernier les responsables de la production et des structures impliquées pour mettre au points, les dernières retouches de cette fresque dédiée à l'une des grandes figures de l'histoire nationale.
À l'issue de cette rencontre, il a ainsi été procédé à la programmation de trois avant-premières officielles, marquant le lancement symbolique de l'œuvre. La première projection est prévue à Constantine, le 16 février 2026, à la grande salle « Ahmed Bey », un choix hautement significatif au regard du lien historique unissant le personnage au territoire constantinois. Elle sera suivie d'une avant-première à Alger, le 20 février, avant une troisième projection à Oran, le 23 février 2026, prélude à une diffusion nationale dans l'ensemble des salles de cinéma du pays.
La productrice exécutive, Samira Hadj Djilani, a salué l'implication personnelle de la ministre, dont l'accompagnement a permis de lever les contraintes ayant longtemps retardé l'aboutissement du projet. Elle a confirmé que le film se trouve au stade final de sa réalisation et sera livré dans les tout prochains délais, avec l'ambition de répondre aux exigences artistiques et mémorielles du cinéma algérien.

A. B.



MÉDÉA

Six associations en lice pour le meilleur Yennayer

DANS le cadre de la préparation de la célébration de la nouvelle année Amazigh, un riche programme culturel et artistique est concocté par la direction de la culture et des arts, ainsi qu'un concours récompensant le « meilleur Yennayer 2976/2026 ».
Après l'appel à participation lancé en direction des associations culturelles à travers les communes de la wilaya, la direction de la culture et des arts a retenu un nombre de six communes en vue de prendre part à l'animation de l'événement dont c'est la 3è édition.
Ainsi, la direction de la culture et des arts a publié la liste des associations devant participer à la présentation des préparatifs spécifiques de Yennayer et des meilleurs assortiments mettant en relief la variété des mets, tenues et vêtements célébrant cet événement à travers les foyers de la région du Titteri.
Il s'agit de : association Jil Chabab d'El-Omaria, association culturelle Besma des activités de promotion de la créativité de la jeune fille de Berrouaghia, association Bachair des activités de jeunes de la commune de Bouskène, cadres de la bibliothèque publique de la commune d'El-Aïssaouia, association culturelle, de tourisme et des activités de jeunes Bahdja de la commune de Chellalet El Adhaoura, association culturelle Afaq de la commune de Mihoub.
Le concours du meilleur Yennayer, organisé pour la troisième année consécutive, vise dans son essence générale à mettre en valeur la spécificité du patrimoine culturel local dans les aspects patrimoniaux et artistiques propres à chaque région de la wilaya, est-il précisé. Car, l'intérêt donné à l'événement a également pour but le « renforcement des efforts visant à protéger et valoriser un patrimoine millénaire et à le préserver en tant que facteur important de l'authenticité et de l'identité culturelle».

Nabil B.

JOURNÉES D'ANNABA DU FILM COURT AMATEUR

Les horizons de l'IA au service du 7ème Art

LE COUP d'envoi des Journées d'Annaba du film court amateur et de l'intelligence artificielle a été donné samedi à la maison de la culture Mohamed-Boudiaf par le wali d'Annaba Abdelkrim Lamouri, en présence du président de l'Assemblée populaire de wilaya et des responsables locaux.
Cette initiative de la maison de la culture Mohamed-Boudiaf, placée sous l'égide de la Direction de la culture de la wilaya, se veut un espace de rencontre entre le cinéma amateur, les jeunes talents et les mutations technologiques contemporaines, notamment celles liées à l'intelligence artificielle.
La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence de figures du cinéma algérien, dont l'artiste et créateur Ahmed Zire, ainsi que le réalisateur et critique cinématographique Djamel Eddine Hazourli, invités d'honneur de ces journées. Leur participation a conféré à l'événement une dimension artistique et réflexive, renforçant son ambition de promouvoir la création cinématographique émergente.
Selon les organisateurs, ce rendez-vous culturel vient réaffirmer la volonté des autorités locales de la capitale du Jujube de soutenir le 7e art, d'encourager les initiatives des jeunes cinéastes amateurs et d'accompagner les transformations numériques qui redéfinissent aujourd'hui les pratiques audiovisuelles.
L'intégration de l'intelligence artificielle dans les réflexions et les expérimentations cinématographiques ouvre, à cet égard, de nouvelles perspectives en matière d'écriture, de montage et de création visuelle.
Le lancement de ces journées a également été marqué par la tenue d'une exposition dédiée à la mémoire cinématographique, par un hommage à l'histoire du cinéma algérien. L'exposition rassemble des affiches de films classiques, des appareils de projection anciens, ainsi qu'un espace riche en ouvrages et références spécialisés dans le domaine du cinéma.

A. B.

UNE CAN EN 2028 PUIS TOUS LES 4 ANS, LA CAF ANNONCE UNE RÉVOLUTION !

GROSSE révolution à la Confédération africaine de football (CAF). La CAN aura lieu tous les quatre ans à partir de 2028. De passage en conférence de presse ce samedi la veille du match d'ouverture de la CAN 2025 (du 21 décembre au 18 janvier), le président de la CAF, Patrice Motsepe, a annoncé que la CAN aura lieu tous les quatre ans désormais à partir de l'édition 2028. Celle de 2027 est maintenue en l'état.

La Coupe d'Afrique des Nations (CAN) sera organisée tous les quatre ans à partir de 2028, a annoncé samedi le président de la Confédération africaine de football (CAF), Patrice Motsepe, lors d'une conférence de presse. Organisée tous les deux ans depuis 1968, la compétition continentale va ainsi changer de périodicité dans le cadre d'une réforme visant à « harmoniser davantage le calendrier africain avec le football mondial », selon Patrice Motsepe. La prochaine CAN se tiendra bien en 2027 au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie, comme prévu. L'édition suivante aura lieu en 2028, avant que la compétition ne s'installe durablement sur un rythme quadriennal. Le dirigeant sud-africain a également annoncé la création d'une nouvelle compétition continentale : la Ligue des nations africaines, dont la première édition est prévue en 2029. Inspirée du modèle de la Ligue des nations de l'UEFA, cette compétition se déroulera chaque année lors des fenêtres internationales de la FIFA. Elle regroupera les 54 sélections africaines, réparties en quatre zones géographiques. Les vainqueurs de chaque zone s'affronteront ensuite lors d'une phase finale organisée en novembre, dont le lieu reste à déterminer.

« Il y aura plus de compétitivité, plus de ressources et davantage de revenus », a déclaré Patrice Motsepe, précisant que le projet avait été élaboré en concertation avec le président de la FIFA, Gianni Infantino. Ces annonces ont été faites à la veille du coup d'envoi de la 35e édition de la CAN, qui s'ouvre ce dimanche avec la rencontre Maroc-Comores et s'achèvera le 18 janvier. Le président de la CAF a par ailleurs indiqué une augmentation du prize money, le futur vainqueur de cette édition devant percevoir 10 millions de dollars, contre 7 millions lors de la précédente CAN remportée par la Côte d'Ivoire.

ALGÉRIE-SOUDAN / CAN 2025 :

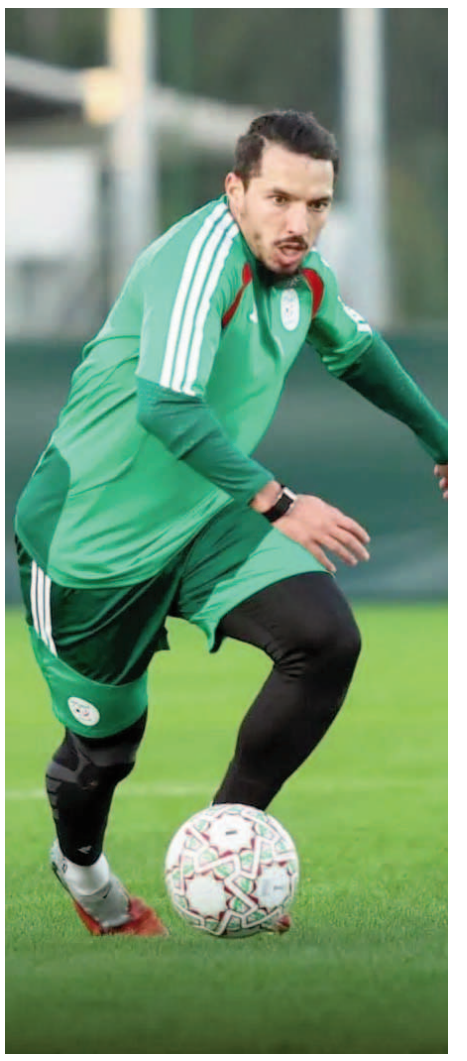
Les Verts passent en mode compétition

Les Verts entament la dernière ligne droite de leur préparation avant d'affronter le Soudan. Concentration maximale, intensité accrue et réglages tactiques sont au programme pour le groupe de Vladimir Petkovic à quatre jours du premier match face au Soudan.

La sélection nationale a effectué, samedi après-midi, sa première séance d'entraînement depuis son arrivée à Rabat, dans le cadre de la préparation de son match d'ouverture de la Coupe d'Afrique des Nations 2025 face au Soudan. Programmée à 17h00, cette séance, d'une durée d'une heure et demie, s'est déroulée à un rythme soutenu sur le terrain numéro 3 de l'Académie Mohamed VI. Le staff technique a axé le travail sur les aspects technico-tactiques, avec une implication totale de l'ensemble des joueurs convoqués. L'ensemble du groupe était là à l'image de Himad Abdelli arrivé la veille mais aussi Samir Chergui dont la présence avec le reste des joueurs était très suivie pour savoir si il est bien prêt lui qui a fait des séances spécifiques à Sidi Moussa. Certains joueurs ont commencé par des étirements comme Ismael Bennacer, Ramiz Zerouki, Hichem Boudaoui, Mohamed Amine Tougai ou Jaouen Hadjam avant de rejoindre un second groupe pour un jeu de ballons.

====Alerte perturbation !

À peine installée dans son quartier général en prévision de la CAN, la sélection nationale s'est retrouvée, dès samedi, au cœur d'une première controverse, soigneusement fabriquée par certaines pages et médias dont la désinformation et les attaques contre l'Algérie semblent être devenues une ligne éditoriale assumée. Tout est parti d'une photo, érigée en « preuve », à partir de laquelle on a accusé la délégation algérienne d'avoir enfreint les usages protocolaires, en insinuant que le portrait du roi Mohammed VI aurait été dissimulé derrière un rideau. Une accusation grave, mais surtout gratuite, dénuée du moindre élément tangible. Ce scénario n'est pas sans rappeler une autre polémique tristement célèbre, celle qui avait ciblé l'équipe nationale féminine lors de la CAN 2025. À l'époque déjà, l'Algérie avait été accusée d'avoir volontairement masqué le logo de la compétition « Morocco 2025 » sur le banc de touche à l'aide de ruban adhésif. Quelques jours plus tard, vidéos à l'appui, la supercherie avait été démontée : il s'agissait en réalité d'une manipulation grossière, exécutée par de jeunes stadiers, avant qu'un membre du staff tunisien ne fasse éclater la vérité au grand jour. Aujourd'hui encore, on tente d'imputer à l'Algérie une prétendue entorse aux règles protocolaires, sans preuve, sans vérification, simplement pour nourrir la polémique et entretenir un climat de tension artificielle autour de l'équipe nationale. Derrière ces manœuvres se dessine un procédé désormais bien rodé visant à détourner l'attention du terrain, perturber la concentration des joueurs et créer un bruit médiatique parasite. Une tentative vaine, mais révélatrice d'une volonté persistante de déplacer le débat hors du cadre sportif. À ce titre, une question mérite d'être posée. Lorsqu'un ambassadeur auprès des Nations unies se permet de dissimuler le drapeau d'une autre nation dans l'enceinte même de l'ONU, comment qualifie-t-on un tel acte ?



LES ADVERSAIRES DES VERTS

PLACÉE dans le groupe E, l'Algérie évoluera aux côtés du Burkina Faso, considéré comme le principal concurrent pour la première place, mais aussi du Soudan et de la Guinée équatoriale.

FAUCONS DE JEDIANE / LE SOUDAN VEUT S'INSTALLER



Victorieux de la CAN en 1970, le Soudan a depuis traversé de nombreuses crises qui ont affecté les résultats de la sélection. De retour à la CAN 2021 après une longue période de disette, les Crocodiles du Nil avaient manqué la dernière édition en Côte d'Ivoire. Dans un groupe où ils font figure de petit poucet, les Soudanais joueront crânement leur chance avec la ferme intention de bousculer la hiérarchie. Une grande partie des joueurs convoqués pour le tournoi évoluent au Soudan, notamment à Al Hilal et Al Merrikh, deux poids lourds du championnat local, contraints de disputer leurs matches au Rwanda cette saison en raison d'un contexte politique difficile. Une chose est certaine : les hommes de James Kwesi Appiah ne se déplaceront pas en victimes expiatoires, leur premier adversaire, l'Algérie, est d'ores et déjà prévenu. Premier adversaire des Verts au Maroc, le Soudan peaufine sa préparation au Qatar où il a profité de la Coupe arabe de la FIFA (ACF) pour y effectuer un véritable tour de chauffe. C'est ce qui ressort de la liste des «Faucons de Jediane» rendue publique vendredi dernier par leur sélectionneur ghanéen, James Kwasi Appiah (65 ans) en perspective du tournoi biennal qu'abritera le Maroc entre le 21 du mois et le 18 janvier 2026. La liste d'Appiah était, néanmoins, pleine de surprises, tant par le retour de certains noms attendus que par l'exclusion d'éléments importants dont la présence était prévue pour le tournoi continental. La liste d'Appiah, qui compte 27 joueurs, a, ainsi, vu la participation de 19 joueurs issus de l'équipe qui a récemment pris part à la Coupe arabe, au Qatar. Le Soudan avait pourtant été éliminé de la compétition dès le premier tour après avoir récolté un seul point suite à un match nul contre l'Algérie, et des défaites contre l'Irak et Bahreïn. Appiah a également retenu dans son groupe neuf autres joueurs qui n'ont pas participé à la compétition régionale, y compris des professionnels évoluant dans les championnats étrangers. On pourrait citer le gardien Ali Abou Achrine, les défenseurs Mazen Mohamedein et Mohamed Kasra, et le milieu de terrain Shadi Ezz El-Din, tout en renforçant la ligne d'attaque avec Mohamed Issa, Abou Bakr Issa et Mohamed Assad. Le joueur Amer Younes a, aussi, fait sa première apparition dans cette liste de l'équipe nationale soudanaise, au moment où en a été exclu un certain nombre de joueurs qui n'ont visiblement pas convaincu le staff technique récemment, comme Al-Andalus Mohamed, Mazen Fadl et Abdelsamad Manan. D'autres noms bien connus du public local sont également absents dudit groupe d'Appiah pour diverses raisons, notamment le capitaine de l'équipe, Ramadan Agab, qui n'est pas complètement rétabli après son retour de blessure, ainsi que le défenseur Abdel Rahman Koko, le gardien vedette Mohamed El Mustafa et l'attaquant Saif Terry, tous blessés, selon dive

LES ÉTALONS / LE BURKINA FASO AMBITIEUX



Habitués des places d'honneur, les Étalons ont déçu lors de la dernière CAN avec une élimination prématurée en 8e de finale face au Mali. Les Burkinabés restent surtout marqués par leur non-qualification au Mondial 2026, malgré une campagne honorable (2e derrière l'Égypte). C'est donc avec un esprit revanchard que les joueurs de Brama Traoré aborderont la compétition. Ils pourront s'appuyer sur la solidité d'Hervé Koffi, le gardien du SCO, auteur d'une brillante saison, la fiabilité du défenseur Edmond Tapsoba ou encore l'expérience de l'inévitable Bertrand Traoré. Une chose est sûre : les Étalons seront à surveiller de très près. Ils ouvriront le bal face à la Guinée équatoriale, une équipe particulièrement accrocheuse.

LE NZALANG NACIONAL /LA GUINÉE ÉQUATORIALE EN TROUBLE-FÊTE

Si la Guinée équatoriale a participé à seulement cinq CAN, elle a en revanche toujours réussi à contourner le piège du premier tour. Au Maroc, le Nzalang Nacional tentera de prolonger cette belle série et pourquoi pas rééditer l'exploit de 2015, qui avait vu les Équatoguinéens atteindre le dernier carré. Malgré un groupe compliqué sur le papier, la sélection pourra une nouvelle fois compter sur Emilio Nsue, référence offensive et leader naturel, mais aussi sur des jeunes à surveiller de près, à l'image de Loren Zúñiga, sociétaire de la Castilla du Real Madrid. Les joueurs de Juan Michà Obiang pourront mesurer leur potentiel dès leur premier match face à une ambitieuse équipe du Burkina Faso.

CAN 2025

La Côte d'Ivoire veut garder sa couronne

Sacrés il y a deux ans au terme d'un scénario rocambolesque, les Éléphants remettent déjà leur titre en jeu

Sous la houlette d'Emerse Faé, les Ivoiriens entreront directement dans le vif du sujet dans ce groupe compliqué. Ils pourront s'appuyer globalement sur l'ossature victorieuse d'il y a deux ans, avec l'expérience du capitaine Franck Kessié ou encore Sébastien Haller, le héros de la dernière finale. À ces tauliers s'ajoute une nouvelle vague qui voudra apporter sa pierre à l'édifice, à l'image d'Amad Diallo ou encore Yan Diomande. En clair, la Côte d'Ivoire se pose clairement en favori à sa propre succession. Le premier match face au Mozambique devrait nous donner un aperçu des ambitions ivoiriennes.

LE CAMEROUN DOS AU MUR

Quintuple vainqueur de l'épreuve (1984, 1988, 2000, 2002 et 2017), le Cameroun est souvent annoncé comme un favori naturel. Néanmoins, l'instabilité chronique sur fond de conflit entre la Fecafoot et le ministère des Sports a eu des effets négatifs sur la sélection. Une situation qui a sûrement coûté la qualification pour la prochaine Coupe du monde et, par la même occasion, le poste de sélectionneur à Marc Brys. Désormais dirigés par David Pagou, les Lions indomptables abordent cette CAN avec la volonté de redorer leur blason. Pour cela, ils pourront se reposer sur l'expérience de Christian Bassogog, acteur majeur du



dernier sacre camerounais en 2017, ou encore sur l'efficacité de Bryan Mbeumo. Le Cameroun débutera face au Gabon pour une rencontre qui s'annonce très serrée.

==Le Gabon veut rebondir

Après plusieurs années en eaux troubles et absent de la dernière édition, le Gabon renaît peu à peu de ses cendres, au point de talonner de très près la Côte d'Ivoire lors des qualifications pour la Coupe du monde. Malheureusement pour eux, les Panthères n'ont pas réussi à s'extirper du barrage CAF. Cette CAN pourrait donc permettre aux partenaires d'un Aubameyang, encore incertain, d'évacuer cette déception et de concrétiser la rédemption du football gabonais. En plus du buteur marseillais, le sélectionneur pourra s'appuyer sur l'expérience d'Ecuele Manga et de Mario Lemina pour franchir au minimum le premier tour. Début de réponse avec un match explosif face au Cameroun.

LE MOZAMBIQUE À L'AFFÛT

Si, à première vue, le Mozambique apparaît comme le parent pauvre de cette poule, la sélection dirigée par Chiquinho Condé est pourtant en constante progression, comme le montre sa dernière participation lors de la CAN 2023, où les Mambas avaient accroché coup sur coup l'Égypte et le Ghana, deux grosses cylindrées du continent. Pour leur 6e participation, les Mozambicains aborderont ce tournoi avec l'objectif de confirmer leur progression et, pourquoi pas, d'atteindre pour la première fois de leur histoire les matchs à élimination directe.

La Coupe d'Afrique des Nations en chiffres

0– Aucune équipe n'effectuera ses débuts lors de cette phase finale de la CAN 2025. Les 24 nations présentes ont déjà pris part, au moins une fois, à ce grand événement du football continental, bien que le Botswana et les Comores y soient pour la deuxième fois.

1 – Kennedy Mweene, gardien de but de la Zambie, détient le record d'être le seul portier à avoir marqué à la CAN, ayant réussi un penalty lors d'un match nul 1-1 contre le Nigeria en phase de groupes en 2013. La Zambie, qui avait remporté le titre précédent, n'a pas réussi à le garder.

2 – L'attaquant égyptien Hassan El-Shazly détient le record du plus grand nombre de triplés marqués en Coupe d'Afrique des Nations, avec deux réalisations, l'une en 1963 et l'autre en 1970.

3 – Le Ghanéen Charles Gyamfi et l'Egyptien Hassan Shehata sont les deux entraîneurs à avoir remporté le trophée de la CAN à trois reprises.

3 – L'Egypte est la seule nation à avoir remporté la CAN lors de trois tournois consécutifs, en 2006, 2008 et 2010.

5 – Laurent Pokou détient le record du plus grand nombre de buts inscrits lors d'un seul match de CAN, avec cinq réalisations pour la Côte d'Ivoire lors d'une victoire 6-1 contre l'Ethiopie en 1970.

6 – Quatre joueurs ont marqué lors de six éditions différentes de la CAN : Samuel Eto'o (Cameroun), Kalusha Bwalya (Zambie), André Ayew (Ghana) et Asamoah Gyan (Ghana).

7 – L'Egypte est la nation la plus titrée de la CAN, avec un total de sept victoires. En outre, elle a remporté trois médailles d'argent et trois médailles de bronze, ce qui lui fait un total de 13 médailles. En revanche, le Nigeria possède le plus grand nombre total de médailles, avec trois en or, cinq en argent et huit en bronze, soit un total de 16. L'Algérie a été sacrée deux fois, en 1990 et 2019 et a terminé 2e en 1980, 3e en 1988 et 4e en 1982 et 2010

8 – Le record du nombre de participations à la CAN en tant que joueur est détenu par le Camerounais Rigobert Song, l'Egyptien Ahmed Hassan, le Ghanéen André Ayew et le Tunisien Youssef Msakni, chacun ayant pris part à huit éditions.

9 – Ndaye Mulamba, attaquant du Zaïre (aujourd'hui République Démocratique du Congo), a inscrit un record de neuf buts durant la phase finale de la CAN en 1974, permettant ainsi à son équipe de gagner le championnat.

9 – Claude Leroy, un entraîneur français, détient le record du plus grand nombre de participations avec ses équipes à la CAN, ayant dirigé neuf éditions entre 1986 et 2017. Il a réussi à amener six équipes différentes en phase finale : le Cameroun (à deux reprises), le Sénégal (à deux reprises), le Ghana, la RD Congo (à deux reprises), le Congo-Brazzaville et le Togo.

12 – Douze des 34 nations hôtes précédentes ont remporté la CAN sur leur sol :

1959 : République Arabe Unie
1962 : Ethiopie
1963 : Ghana
1970 : Soudan
1978 : Ghana
1980 : Nigeria
1986 : Egypte
1990 : Algérie
1996 : Afrique du Sud
2004 : Tunisie
2006 : Egypte
2023 : Côte d'Ivoire

16 – Le joueur le plus jeune à avoir participé à une phase finale de la CAN est le Gabonais Shiva N'Zigou. Il était âgé de 16 ans et 93 jours lorsqu'il a pris part à la Coupe d'Afrique des Nations 2000 en Afrique du Sud.

17 – La Tunisie détient le record du plus grand nombre de participations consécutives à la CAN. L'Algérie sera à sa 21e participation.

18 – Le Camerounais Samuel Eto'o détient le record du plus grand nombre de buts inscrits en phase finale de la CAN, avec 18 réalisations en 29 matchs répartis sur six tournois entre 2000 et 2010.

26 – Avec 26 matchs joués en phase finale de la CAN, l'Egypte est la nation ayant le plus de participations, un de plus que la Côte d'Ivoire qui occupe la deuxième place. Le Ghana, avec 24 participations, se retrouve troisième.

44 – Le joueur le plus âgé à avoir participé à la CAN est le gardien de but égyptien Essam El-Hadary, qui avait 44 ans et 21 jours lorsqu'il a joué contre le Cameroun en 2017.

44 – Parmi les 54 nations africaines, 44 ont déjà participé aux phases finales de la CAN. En effet, la République centrafricaine, le Tchad, Djibouti, l'Erythrée, Eswatini, le Lesotho, Sào Tomé-et-Principe, les Seychelles, la Somalie et le Soudan du Sud n'ont jamais été présents.

111 – L'Egypte détient le record du plus grand nombre de matchs disputés en phase finale de la CAN. La Côte d'Ivoire (106), le Ghana (105) et le Nigeria (104) sont les autres nations ayant dépassé le cap des 100 matchs. L'Egypte détient également les records du plus grand nombre de matchs gagnés (60) et du plus grand nombre de buts inscrits (175).

119 – Les phases finales de 2023 ont établi un nouveau record avec 119 buts inscrits, dépassant l'ancien record de 102 buts enregistré en 2019. Ces deux éditions ont rassemblé 24 équipes. Le tournoi de 1962 demeure celui avec la plus forte moyenne de buts par match, atteignant 4,50, tandis que celui de 1988 détient le record du plus faible avec seulement 1,44 but par match.

1957 – La première phase finale de la CAN a eu lieu en 1957 et a réuni seulement trois équipes : l'Egypte, l'Ethiopie et le Soudan.

LES RECORDS DE LA CAN DEPUIS 1957

-Le meilleur buteur Avant d'être président de fédération, Samuel Eto'o a été le patron de la sélection camerounaise. L'attaquant passé par le FC Barcelone et l'Inter Milan est le recordman de buts inscrits à la CAN. Avec 18 buts au compteur en 29 matchs, il devance l'Ivoirien Laurent Pokou (14 buts en 12 matchs) et le Nigérian Rashid Yékini (13 buts en 20 matchs).

- Le meilleur buteur en finale / En revanche, Samuel Eto'o n'a été buteur qu'une seule fois en finale, en 2000 contre le Nigeria. De nombreux joueurs ont marqué plus que lui à ce stade de la compétition, ils sont notamment neuf à avoir inscrit des doublés. Mais un se démarque, l'attaquant égyptien Mohamed Diab Al Attar, qui a inscrit un quadruplé lors de la finale de la toute première CAN en 1957.

Mention honorable tout de même au Nigérian Mudashiru Babatunde Lawal, qui a marqué deux buts lors de deux finales différentes (1980 et 1984), en plus de deux buts lors de la phase de groupe finale de la CAN 1976, qui s'est déroulée dans un format inhabituel. Ainsi que pour Pierre Ndaye Mulamba, qui a marqué un doublé en finale de la CAN 1974 pour le Zaïre, avant d'inscrire un nouveau doublé dans la finale rejouée 48h plus tard, car la première s'était terminée sur un match nul. Techniquement parlant, il a donc inscrit quatre buts en finale, lui aussi.

-Celui qui a joué le plus de matchs Rigobert Song domine le classement du nombre d'apparitions à la CAN avec 36 matchs joués dans le tournoi. En plus des quatre matchs dirigés en tant que sélectionneur à la tête du Cameroun.

- Ceux qui comptent le plus de participations /En revanche, pour le nombre de participations au tournoi, Song partage son record avec trois autres joueurs. Tout comme le défenseur camerounais, l'Egyptien Ahmed Hassan, le Ghanéen André Ayew et le Tunisien Youssef Msakni ont participé à huit CAN. Rigobert Song a été sélectionneur du Cameroun pour la CAN 2023.

- Les hommes au plus gros palmarès /Seuls deux joueurs peuvent se targuer d'avoir remporté quatre fois la CAN. Ce sont les Egyptiens Essam al-Hadary et Ahmed Hassan. Ils ont participé à l'incroyable triplé des Pharaons en 2006, 2008 et 2010. Avant ça, ils avaient déjà remporté le trophée en 1998. Côté sélectionneurs, le Ghanéen Charles Kumi Gyamfi et l'Egyptien Hassan Shehata ont remporté à trois reprises le trophée.

- Le joueur le plus âgé à avoir disputé un match //Le gardien Essam al-Hadary n'a pas fait que remporter quatre CAN avec l'Egypte. Il a aussi gardé les buts des Pharaons pendant de très longues années, jusqu'en 2017 où il a joué à l'âge de 44 ans et 21 jours. En tant que gardien, il n'avait pas vraiment de quoi devenir le plus vieux buteur du tournoi. Ce titre revient à un autre Egyptien, Hossam Hassan, qui a marqué contre la RD Congo à la CAN 2006 en quarts de finale à l'âge de 39 ans, 5 mois et 24 jours.

-Meilleur buteur sur une seule CAN et sur un seul match ////Voilà un record qu'il sera difficile d'aller décrocher, celui des 9 buts inscrits par le Congolais Ndaye Mulamba pendant la CAN 1974. Il a toutefois été aidé avec une finale qui s'est jouée deux fois, ce qui lui a permis de marquer deux doublés avec les Léopards du Zaïre. Un record que l'Ivoirien Laurent Pokou aurait pu obtenir grâce à un match extraordinaire contre l'Ethiopie remporté 6-1 en 1970, lors duquel il a inscrit cinq buts à lui tout seul. C'est le record de buts sur un seul match dans la compétition. Sur cette édition, il aura inscrit « seulement» huit buts, pas de quoi surpasser Mulamba.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE & POPULAIRE
LA WILAYA DE MASCARA
DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE
ET DE LA CONSTRUCTION

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 13/2025

La Direction de l'Urbanisme, DE l'ARCHITECTURE et de la Construction de la Wilaya de Mascara lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales relatif à la réalisation :

Projet: réalisation des travaux de l'aménagement des façades donnant sur l'oued à Bouhanifia.

Tout opérateur économique, pouvant être une ou plusieurs personne(s) physique(s) et/ou morale(s) publique(s) et/ou privée(s) s'engagent individuellement ou solidairement dans le cadre d'un groupement momentané d'entreprises, titulaires d'une Certificat de qualification et de classification professionnelle catégorie Cinq (05) et plus, travaux de Bâtiment activité Principale ou Travaux Public activité principale ou en hydraulique activité principale en cours de validité.
avoir réalisé des travaux d'aménagements (aménagement extérieur ou espace vert ou mobiliers urbains) ou amélioration urbaine justifié par une attestation de bonne exécution délivrés par le maitre d'ouvrage public et ayant un chiffre d'affaires moyen de **100.000.000,00 Da** du trois dernières années (2022-2023-2024).
Ayant le droit de participer à cet avis.

Peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction de la Wilaya de Mascara.

Le dossier de candidature contient :
- Une déclaration de candidature remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges ;
- Une déclaration de probité remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges ;
- Une copie du statut du soumissionnaire dans le cas où celui-ci est une société commerciale ;
- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :
- protocole d'accord ou convention dans le cas de groupement tel que définie à l'article 40.6 du CCAG ;
oa/Capacités professionnelles : Certificat de qualification et de classification
ob/Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans des trois dernières années (voir l'article 02 du cahier des charges)
oc/Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles
N. B : Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de Ces documents sont notamment constitués par ce qui suit :
- Une copie de l'extrait du registre de commerce ;
- L'extrait de casier judiciaire si celui-ci comporte la mention « **néant** » ;
- L'extrait de rôle du soumissionnaire, en règle, daté de moins de trois (03) mois, délivré par les services des impôts compétents ;
- Une copie de la carte ou du document portant le numéro d'identification fiscale ;
- Les attestations de mise à jour vis-à-vis des organismes de sécurité sociale ;
- Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux relatifs à l'année 2024 délivrée par les services du Centre National du Registre de Commerce, pour les soumissionnaires ayant le statut de société commerciale.

L'offre technique contient :
Une déclaration à souscrire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges, remplie, datée et signée par le soumissionnaire ;
tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif dument rempli en sa totalité, daté signé et cachetée sous peine de projet et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article78 du décret

du présent cahier des charges, revêtu en sa dernière page, du cachet et de la signature du soumissionnaire. précédés de la mention manuscrite « Lu et accepte », avec toutes les pages paraphées par ses soins.

L'offre financière contient :
- Une lettre de soumission remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, établie selon le modèle figurant en annexe du présent cahier des charges ;
- Planning des travaux ;
- Le bordereau des prix unitaires hors taxes, daté et revêtu du cachet et de la signature du soumissionnaire, établi selon le modèle figurant en annexe du présent cahier des charges ;
- Le détail quantitatif et estimatif hors taxes et en toutes taxes comprises, daté et revêtu du cachet et de la signature du soumissionnaire, établi selon le modèle figurant en annexe du présent cahier des charges.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offres N°....

Projet : réalisation des travaux de l'aménagement des façades donnant sur l'oued à Bouhanifia.

Les offres seront déposées au bureau d'ordre général auprès de la direction de l'Urbanisme, DE l'ARCHITECTURE et de la Construction de la wilaya de Mascara
* 13 Rue Sid Ahmed Ben Ali -Mascara (29 000).*
NB : les offres adressées par voie postale ne seront pas acceptées.
La durée de préparation des offres est fixée quinze (15) jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres au bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse.
- La date de dépôt des offres est fixée le **15 eme jour** de la première parution de l'avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP, de 08h à 14h00.
Si le jour de dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
- La période de validité des offres est fixée par la durée de préparation des offres augmentées de 03 mois Le délai ci-dessus est prorogé systématiquement d'un mois supplémentaire pour l'attributaire provisoire du marché
- Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis qui aura lieu le même jour à 14h00 au siège de la D.U.A.C de Mascara.

Le Jeune Indépendant **du 22/12/2025 / ANEP 2531016566**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya d'Alger
Circonscription Administrative de Bouzaréah
Commune de Ben-Aknoun
N°..665../B.M/2025
NIF : 41000200001608501021

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°..06./2025

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Ben Aknoun, lance un Avis d'Appel d'Offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour : Acquisition et installation du chauffage central dans les écoles primaires de la commune de ben aknoun en (02) lots séparés :

Lot n° 01 : Acquisition et installation de chauffage centrale à l'école primaire Ali Bouneb.
Lot n° 02 : Acquisition et installation de chauffage centrale à l'école primaire Mustapha Khodja.
Ne peuvent soumissionner à l'appel d'offres que Les entreprises doivent être qualifiées dans le domaine de l'installation des équipements de chauffage central.

Les soumissionnaires doivent satisfaire les conditions suivantes :
1-Capacité professionnelle : les entreprises disposant d'une attestation de qualification professionnelle activité principale Bâtiment catégorie trois (III) et plus.
2- Capacité financière : ayant une moyenne de chiffre d'affaires annuelle des trois dernières années (2022-2023– 2024) au minimum : **deux millions (2.000.000,00 DA TTC).**
3 – Capacité technique :
- **.Moyens humains :** technicien dans le chauffage ou plomberie, justifié par Diplôme et l'affiliation CNAS ou CACOBATH) en cour de validité
- **Moyens matériels :** véhicule utilitaire justifie par carte grise et assurance en cours de validité.
- **Référence professionnelle :** ayant réalisé au moins **un (01) projet** similaire ou un projet comportant des travaux similaires à justifier par des attestations de bonne exécution délivrées par des services contractants publics.

Et peuvent retirer les cahiers des charges contre un payement de **5.000,00 DA** non remboursable qui représentent les frais de la reproduction, auprès de la trésorerie communale de BEN-AKNOUN, sise au : Route nationale n°36 Ben-Aknoun.

- **NB: le présent cahier des charges est lancé en deux(02) lots séparés, les soumissionnaires (entreprises) peuvent soumissionner pour un ou deux lots, Et il sera attributaire pour un ou deux lots.**

- **DOSSIER DE CANDIDATURE :**
Le dossier de candidature contient :
 - La déclaration de candidature ; selon le model ci-joint dument remplie signé et daté.
 - La déclaration de probité ; selon le model ci-joint dument remplie signé et daté
 - Le statut pour les sociétés ;
 - Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
 - Tout document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires :

A/Capacités professionnelles : Certificat de qualification et classification professionnelle, activité principale bâtiment catégorie TROIS III et plus
B/Capacités financières : Bilans des trois années (2022-2023-2024) et les références bancaires (attestation de solvabilité ou domiciliation bancaire).

C/Capacités techniques :
Moyens humains :
- La liste du personnel mis à la disposition du projet, signée, cachetée et datée par la soumissionnaire appuyée par une déclaration des effectifs à la CNAS (en cour de validité) accompagnés des diplômes et attestations d'affiliation auprès des services de la CNAS ou CACOBATPH
- Attestation de mise à jour CNAS CASNOS CACOBATPH). En cour de validité

Moyens matériels :
- La liste de matériels mise à la disposition du projet, justifié par les cartes grises avec attestations d'assurances en cours de validité et contrat de location notarié ou contrat de leasing, pour les moyens matériels roulant ;
- Factures d'achats PV huissier et commissaire-priseur ou expert pour les moyens matériels non roulant

Références professionnelles (attestations de bonne exécution relatives aux principaux travaux réalisés avec montant et délai, délivrées par des maîtres de l'ouvrage public).

2- OFFRE TECHNIQUE :
L'offre technique contient :
- Une déclaration à souscrire ; selon le model ci-joint dument remplie signée ét datée.
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention **manuscrite** « lu et accepté ».
- Mémoire technique justificatif signé, cacheté et date par le soumissionnaire (Voir model en annexe)
- Le planning d'exécution des travaux établi en fonction du délai de réalisation proposé (Signé par le soumissionnaire)
- Pv de visite de site

3- OFFRE FINANCIERE
L'offre financière contient :
- La lettre de soumission ; selon le model ci-joint dument remplie signée et datée.
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ; rempli signé et daté.

Le devis quantitatif et estimatif (DQE) ; rempli si

Les offres doivent être accompagnées selon l'article **11** du cahier des charges par le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière en trois exemplaires.
L'offre doit être déposé sous triple pli fermés, sous forme de pli de candidature, pli technique et pli financier séparés à l'intérieur de la meme offre, l'enveloppe extérieure doit être anonyme portant la mention suivante :

« A ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres»
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITES MINIMALES N° 06 ../2025
«.....objet.....»

-La durée de préparation des offres est fixée à **Dix (10)** Jours à partir de la première publication du présent avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou les Quotidiens Nationaux.
- La durée de validité des offres c'est la durée de préparation des offres augmentée de trois mois à compter du jour d'ouverture des plis.
-Les offres doivent être déposées au **«Bureau des marchés de la Commune»** , Commune de Ben Aknoun route nationale n°36, Alger à la date qui correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres de **08h30** à **(12h00)**. Si ce jour coincide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis (dossier de candidature, offre technique, offre financière) se fera en séance publique le dernier jour de la durée de Préparation des offres à **(13h :00)** au siège de l'APC DE BENAKNOUN (salle de réunion) les soumissionnaires sont invités à assister à la séance

Le Jeune Indépendant **du 22/12/2025 / ANEP 2516039869**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITEES LOCALES
WILAYA DE TIMIMOUN
DAIRA DE TINERKOUK
COMMUNE K'SAR KADDOUR
N I F N° : 42200200004909604904

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° 03/2025

La commune de ksar kaddour lance un appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, en vu de l'exécution du projet suivant :

PROJET : Réalisation de la route pour desenclaver A La ksar tileghmin

Tout soumissionnaire ou candidat qualifié, remplissant les conditions minimales citées ci-dessous, Peut ou par son représentant désigné à cet effet, retirer le cahier des charges auprès de : **Commune de K'sar Kaddour - Bureau de Secrétariat général- de la commune de ksar kaddour** contre paiement de **6000 ,00 DA**

Tél. 049/30.78.07 - Fax 049/30.78.07

I. **Conditions minimales d'éligibilités**

1. Qualifié en Travaux Publics (Activité Principale) et classé à la catégorie quatre "4" ou plus.
2. Avoir réalisé durant la période de 2022 à 2024 au moins 02 projet de route de (réalisation, réhabilitation routière), d'un (linéaire totale ≥ 04 km de revêtement en béton bitumineux sur Routes, justifiés par une attestation de bonne exécution délivrée par un service contractant public ou un opérateur public économique.

II. **CONTENU DE L'OFFRE** :

Les offres constituées d'un dossier de candidature, d'une offre technique et d'une offre financière, doivent être obligatoirement accompagnées des pièces citées dans le cahier des charges (instruction aux soumissionnaires;

A. **LE DOSSIER DE CANDIDATURE :**

1. La déclaration de candidature : accompagnée des pièces suivantes ;
2. La déclaration de probité dûment renseignée, datée, signée et cachetée;
3. Les statuts pour les sociétés
4. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le soumissionnaire
5. Le certificat de qualification et classification professionnelles en cours de validité.

-La liste des moyens humains appuyée par les justifications nécessaires (diplômes, CV, attestations et/ou certificats de travail pour les cadres (Attestations d'affiliation à la CNAS à l'appui moins de 3 mois);
-La liste des moyens matériels appuyée par les justifications nécessaires.
-Les références professionnelles (attestations des bons exécution délivrée par les services contractants)

B. **L'OFFRE TECHNIQUE :**

1. La déclaration à souscrire dûment renseignée, datée, signée et cachetée

2. tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif (Conformément à la forme ci-jointe) et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

3.Le délai et planning prévisionnel d'exécution des travaux établi en fonction du délai proposé;
4.Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite " lu et accepté ".

C. **L'OFFRE FINANCIÈRE :**

1. La lettre de soumission dûment renseignée, datée, signée et cachetée ;
2. Le bordereau des prix unitaires (BPU) dûment renseigné, daté, signé et cacheté;

3.Le détail quantitatif et estimatif (DQE) dûment renseigné, daté, signé et cacheté

PRESENTATION DES OFFRES :

- Le dossier de candidature l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant :
 - La dénomination de l'entreprise
 - La référence et l'objet de l'appel d'offre
 - La mention « dossier de candidature » « offre technique » ou « offre financière » selon le cas.
 - Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

- « À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ».
- La référence et l'objet de l'appel d'offres
- DEPOT DES OFFRES : seront déposées par porteur à l'adresse :

Siège de la Commune de K'sar Kaddour - Bureau de Secrétariat général-

- DUREE DE PREPARATION DES OFFRES : elle est fixée à dix (10) jours à compter du premier jour de la publication de l'appel d'offres dans le BOMOP ou la Portail électronique des marchés publics ou la presse écrite ou la Presse électronique.
- **DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :** sera le dernier jour de la durée de préparation des offres de 8h à 12h.
- **OUVERTURE DES PLIS :** L'ouverture des plis sera tenue, en séance publique, au siège de la commune de ksar kaddour, le jour de dépôt des offres à douze heures (12h00).Les soumissionnaires intéressés peuvent y assister.
- **VALIDITE DES OFFRES :** Les offres resteront valides pendant une période équivalente à la durée de préparation des offres augmentée de trois mois, prorogé d'un mois supplémentaire pour l'attributaire du projet, à compter de la date de dépôt des offres.

- *.Cet avis sera considéré comme une invitation aux soumissionnaires pour assister à la séance d'ouverture des plis des offres.*

Le Jeune Indépendant **du 22/12/2025 / ANEP 2516039900**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME, DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
OPGI DE CHLEF

NIF N° 001502090677429

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Chlef informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales pour la réalisation de:

100/1000 LPL à CHETTIA (Programme Année 2024)
Lot N° 03 : Réalisation VRD des 100/1000 LPL à CHETTIA

Publié dans les quotidiens nationaux (اللقاء le 13/10/2025 et *Le Jeune Indépendant* le 14/10/2025), le marchés a été attribué provisoirement comme suit :

N° Plis	Nif	Soumissionnaire	Délai Par Mois	Note Technique	Montant Apres Correction En TTC	Observation
04	170021000497196	ABED AYAD LAKHDAR	04	86,50	31 132 606,71	Offre le plus avantageuse économiquement

Tout soumissionnaire conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission compétente des marchés publics, dans les dix (10) jours qui suivent la première parution de l'avis d'attribution.

Les entreprises intéressées par la connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres, peuvent se rapprocher de nos services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire de marché dans les quotidiens nationaux

Le Jeune Indépendant **du 22/12/2025 / ANEP 2516039870**

REPUBLIQUE ALGRIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ALGER

CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE DRARIA

COMMUNE DE DRARIA

N°.99/.SG/2025

Avis de recrutement

L'assemblée populaire de l'APC de DRARIA lance l'ouverture d'un concours de recrutement sur épreuve les grades suivants :

Grade	Nombre de postes	Concours sur épreuves	Résidence
Ingénieur d'état en statistique de l'administration territorial	**01**	**Les candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur d'état en statistiques ou d'un titre reconnu équivalent**	**Alger**
Assistant ingénieur en informatique de l'administration territorial	**01**	**Les candidats titulaires d'un licence en informatique d'un titre reconnu équivalent**	**Alger**

Constitution du dossier :

Une demande manuscrite

Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme

Fiche de renseignement à remplir par le candidat

Certificat de résidence

Dépôt des dossiers :

Les dossiers de candidature doivent être adressés à Monsieur le président de l'APC de DRARIA (Bureau gestion des ressources humaines) dans un délai de **quinze** (**15**) **jours** ouvrables à compter de la date d'affichage du présent avis.

NB : Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera rejeté.

Le Jeune Indépendant **du 22/12/2025 / ANEP 2516039887**

Et encore un autre ! OpenAI annonce la signature d'un accord stratégique avec AMD



OpenAI annonce la signature d'un nouveau partenariat géant. Cette fois, la firme de Sam Altman s'accorde avec AMD, le fabricant américain de semi-conducteurs.

OpenAI, c'est à la base le père de ChatGPT, le chatbot qui a lancé la folie de l'intelligence artificielle. Mais ces derniers temps, l'entreprise américaine est surtout le géant qui multiplie des accords géants, qui se chiffrent en dizaines de milliards de dollars. Il y a deux semaines, OpenAI et NVIDIA communiquaient ainsi sur un partenariat signé de 100 milliards de dollars. Et aujourd'hui, c'est un concurrent de NVIDIA qui va travailler avec OpenAI.

Un partenariat portant sur un ensemble de GPU d'une puissance cumulée de 6 gigawatts

On se demande où va bien pouvoir s'arrêter OpenAI. L'entreprise américaine annonce en effet encore un partenariat stratégique avec un autre monstre sacré de la tech, à savoir le spécialiste des semi-conducteurs AMD.

Cette alliance va entraîner la livraison de la part d'AMD de centaines de milliers de GPU sur les prochaines années, GPU utilisés pour l'entraînement des IA, et ce, à partir du second semestre 2026.

Au total, c'est un ensemble équivalant à une puissance de 6 gigawatts (soit la puissance de 5 à 6 réacteurs nucléaires) qui finira par être fourni.

OpenAI pourra devenir actionnaire à hauteur de 10% d'AMD

Avec cette alliance, OpenAI s'ouvre une autre voie de fourniture pour les GPU qui lui permet de relativiser sa dépendance à NVIDIA - même si la firme de Jensen Huang reste clairement la société la plus prisée pour ses processeurs graphiques. Et si l'on parle d'alliance, c'est qu'il ne s'agit pas d'un simple contrat de commandes.

En effet, le deal devrait aimanter d'autres partenaires dans l'avenir. « D'autres vont suivre, car il s'agit véritablement d'un pionnier, un pionnier dans le secteur qui exerce une grande influence sur l'écosystème au sens large » veut ainsi prédire le directeur de la stratégie chez AMD, Mat Hein. Et cerise sur gâteau, l'accord conclu offre une option à OpenAI qui lui permettrait d'acquérir jusqu'à 10% du capital d'AMD.

Minisforum lance un mini-PC surprenant



OU COMMENT Minisforum tente de reprendre, à sa manière, une bonne partie de l'esthétique qui a fait le succès des Mac Mini d'Apple. Le catalogue de la marque Minisforum se complète aujourd'hui d'un mini-PC au design pour le moins original… au moins en ce qui concerne l'univers Windows puisqu'il fait la part belle à la sobriété avec une façade plus épurée que jamais.

UN CORE I9-12950HX POUR 16 CŒURS CPU

Alors qu'elle vient d'annoncer et de sortir le MS-S1 MAX, un mini-PC surpuissant sur base AMD Ryzen AI MAX+ 395, la société Minisforum en a profité pour glisser le tout petit M1-1295.

Il n'est cette fois plus question de se fournier chez AMD puisque c'est une puce Core i9-12950HX signée Intel qui anime la machine. Ses 16 cœurs/24 threads et son cache unifié de 30 Mo en font un composant tout à fait capable d'autant qu'il peut, en fonction de la configuration retenue, être accompagné d'un maximum de 32 Go de RAM et de 1 To de SSD.

Minisforum profite du TDP relativement bas (55 watts) de la puce Intel pour nous proposer un mini-PC compact de seulement 52 millimètres d'épaisseur. La base, presque carrée, de 195 x 193 mm et le poids de 1,12 kilogramme participe du faible encombrant de la machine compte tenu de la puissance embarquée, mais le M1-1295 se distingue essentiellement par son esthétique.

« Transformer votre Android en un iPhone Temu » : l'idée de génie de Dbrand pour copier les iPhone 17 Pro

LE SPÉCIALISTE de la personnalisation vous propose d'imiter la couleur Orange des iPhone 17 Pro sur votre smartphone Android. La couleur Orange cosmique introduite par Apple avec les iPhone 17 Pro et iPhone 17 Pro Max a de quoi taper dans l'œil avec son aspect bien plus flashy que les coloris habituels de la marque. Et on imagine que ça fait des envieux. Du moins, c'est ce que la marque Dbrand a dû se dire. Le spécialiste de la personnalisation d'appareils tech propose ainsi des skins à coller ou des coques pour votre smartphone Android afin d'appliquer cette même couleur orange et ainsi imiter les iPhone 17 Pro.

UN « IPHONE TEMU »

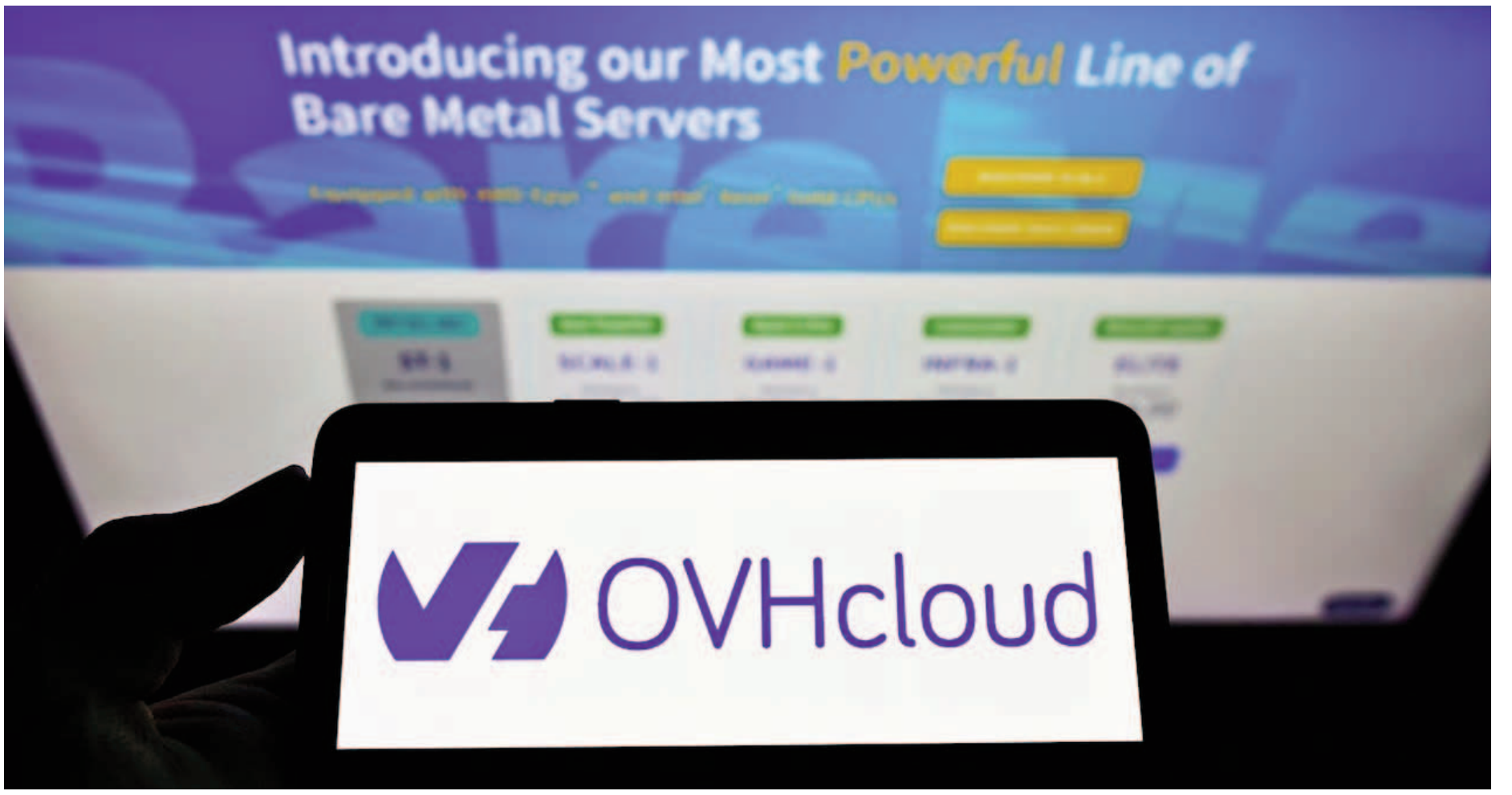
Une fois n'est pas coutume, Dbrand n'y va pas avec le dos de la cuillère sur sa communication officielle toujours très piquante et jamais loin du troll. Lorsque Tim Cook a choisi la nouvelle couleur Orange cosmique, il ne se doutait pas que nous allions la copier pour créer une coque assortie. Pour être honnête, nous ne pensions pas qu'elle serait suffisamment populaire pour être copiée. Maintenant que c'est le cas, nous sommes ravis de transformer votre Android en un iPhone Temu.

Ce look est aussi disponible pour votre console de jeux, votre ordinateur portable, votre tablette, la boîte de vos écouteurs sans fil ou même votre iPhone Air. Pour quel prix ? Sur le site officiel, si je veux transformer mon Pixel 10 Pro XL en un faux iPhone 17 Pro, Dbrand me demande 24,95 dollars sans compter les frais de port.



OvhCloud met à profit son ordinateur quantique pour sécuriser les sites web

Le fournisseur de service cloud OvhCloud explique utiliser son ordinateur quantique acquis auprès de la startup Quandela pour générer des nombres aléatoires destinés à renforcer la sécurité de ses certificats SSL/TLS.



A quoi ça sert un ordinateur quantique? Chez Ovhcloud, ça sert à générer des nombres vraiment aléatoires.
Et ce n'est pas une simple lubie mathématique : cette capacité est mise à profit afin de sécuriser les sites web hébergés par ses services en utilisant les nombres ainsi générés pour ses certificats SSL/TLS.

Course à l'aléatoire

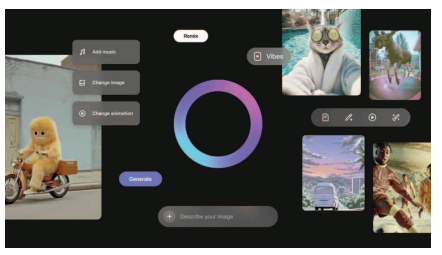
La société explique que cette technologie a été mise au point grâce à l'ordinateur quantique acquis par OvhCloud auprès de la startup française Quandela en 2024. La méthode a initialement été conçue par des chercheurs spécialisés travaillant pour Quandela, qui ont publié leur recherche dans un article scientifique.
En s'appuyant sur cette méthode et sur l'ordinateur quantique installé dans leur infrastructure, les équipes d'OvhCloud ont pu mettre en production cette technique afin de générer des nombres aléatoires certifiés comme tels.
L'enjeu de la génération de nombres aléatoires est un défi majeur pour le monde de la cryptographie en général, celle-ci s'appuyant fréquemment sur des nombres de ce type pour générer des clefs de chiffrement. C'est notamment le cas des certificats SSL, qui ont recours aux nombres aléatoires pour générer les clefs de chiffrement permettant de protéger le trafic entre les sites web et les internautes.

Mieux que les lampes à lave ?

Mais générer de tels nombres, surtout en grande quantité, est particulièrement complexe d'un point de vue mathématique, et le recours à une méthode "pseudo aléatoire" peut introduire des failles de sécurité dans le chiffrement fourni par ces certificats. Le problème est bien connu : c'est notamment ce qui a poussé Cloudflare à mettre au point une méthode basée sur un mur de lampe à lave pour générer des nombres aléatoires afin de créer les clefs de ses certificats.
OvhCloud préféré de son côté mettre à profit son ordinateur quantique. La société explique avoir breveté sa méthode et commencer à le déployer pour sécuriser les connexion des cinq millions de sites web hébergés par le groupe. Pour les utilisateurs, il ne devrait pas y avoir de changement notable : les certificats sont les mêmes, générés au travers de Let's encrypt et proposés gratuitement.
Mais cela permet à OvhCloud de se présenter comme "le premier acteur du Cloud au monde à utiliser l'informatique quantique dans ses certificats SSL". En attendant de développer d'autres usages, c'est un premier pas.

Meta cherche à réinventer les Reels avec un nouveau fil de vidéos courtes 100% IA

META LANCE « Vibes », un fil de vidéos courtes entièrement synthétiques, avec la prétendue ambition de démocratiser la création. Derrière cette façade, l'entreprise cherche surtout une nouvelle martingale pour alimenter ses plateformes et contrer une concurrence qui ne faiblit pas.
Au sein de son application Meta AI, la firme déploie donc un flux vertical de clips générés par intelligence artificielle. L'idée affichée est de permettre à quiconque de produire des vidéos à partir d'une simple instruction textuelle, puis de les partager. En réalité, cette initiative ressemble fort à une nouvelle tentative pour réanimer des Reels en perte de vitesse, en y injectant un flux continu de contenus produits à très bas coût.



Une promesse de créativité sous cloche

La mécanique se veut simple : un utilisateur découvre des vidéos générées par d'autres, peut les modifier ou en créer de nouvelles grâce à des commandes textuelles. Ces créations sont ensuite destinées à être diffusées sur Instagram ou Facebook. Le but est limpide : utiliser « Vibes » comme un vivier de contenus pour que les algorithmes des plateformes principales aient toujours quelque chose de nouveau à proposer, même si sa qualité reste à démontrer. Meta présente cet outil comme une porte d'entrée vers la production visuelle, mais il s'agit surtout d'un entonnoir bien huilé. En canalisant la création synthétique dans un espace contrôlé avant de la déverser sur les fils d'actualité, le groupe espère à la fois stimuler l'engagement et habituer l'œil du public à ces nouvelles esthétiques, souvent étranges et impersonnelles.

Une stratégie subtile

Cette annonce survient pourtant dans un climat de méfiance. La crainte d'un déluge de contenus de basse qualité, ce « fatras numérique » que beaucoup redoutent, est palpable. Les plateformes elles-mêmes peinent à juguler la propagation d'images et de textes synthétiques qui polluent déjà les conversations.
Face à cette critique prévisible, Meta assure que son algorithme de personnalisation saura faire le tri, en proposant un fil « Vibes » adapté aux goûts de chacun. Le pari est risqué. Confier à une machine le soin de juger de la pertinence artistique ou de l'intérêt d'une création semble pour le moins optimiste, surtout quand l'objectif commercial est de produire en masse.
Reste à voir si le public adhérera à ce mirage créatif, ou si « Vibes » ne deviendra qu'une usine de plus, produisant un bruit de fond numérique sans grande valeur. La distinction entre un outil d'expression authentique et un simple générateur de remplissage pour flux d'actualité n'a jamais semblé aussi mince.

Une fois de plus, la sécurité des apps iOS est remise en cause

LES APPLICATIONS mobiles se transforment-elles en vecteurs d'attaques ? C'est le bilan d'une nouvelle étude qui pointent notamment les pratiques des développeurs sur iOS. Le cabinet de sécurité Zimperium vient de publier une étude remettant en cause la sécurité des applications iOS, et c'est notamment à cause de certaines pratiques des développeurs. Sans plus de précisions, les analystes expliquent avoir passé au crible plusieurs milliers d'apps.

Les données sensibles enfouies dans les applis mobiles

L'étude dévoile que 34% des applications Android analysées exposent des données sensibles, contre 52% pour les applis iOS. En cause : les développeurs insèrent souvent directement dans leur code des clés d'API ou des URLs importantes. Alors forcément, pour un hacker, c'est du pain béni, puisqu'il lui suffit de fouiller le code pour récupérer ces informations et lancer ensuite des attaques ciblées.
Les experts du cabinet Zimperium expliquent qu'il est aussi courant de voir des applis intégrer des jetons d'authentification sans mesure de protection solide.

Le mot anglais « spread » possède plus de 20 significations en français

IL EST BIEN connu que le français est une langue très complexe comparée à l'anglais. En effet, nous descendants des Gaulois avons un mot ou une expression pour chaque chose, alors que les Anglais quant à eux, possèdent parfois le même mot pour designer deux choses complètement différentes. Saviez-vous, par exemple, que le mot « spread » possède plus de 20 significations en français ?

Les significations courantes
Le plus communément, le mot « spread » est utilisé dans l'idée de « répandre, étaler et disperser » quelque chose. Une des expressions les plus courantes avec ce mot est sans doute « to spread butter », soit « étaler du beurre ». Mais attention à ne pas confondre ce verbe avec le nom qui lui est associé, car si vous inversez les mots de cette dernière expression, vous arrivez à « butter spread », qui signifie « margarine » (on parle aussi de « spreadable »). On le retrouve également en cuisine « spread the dough » soit « étalez la pâte », « spread a disease », soit « propager une maladie » ou encore « spread one's knowledge », soit « étendre ses connaissance ».

Celles qui n'ont rien à voir
Mais ce mot est aussi utilisé dans des domaines totalement différents. Ainsi, dans le monde des finances, on utilise le mot « spread » pour désigner une marge, ou encore, en matière d'investissement boursier, la différence de prix entre le cours d'achat et le cours de vente coté pour un actif.
On le retrouve également dans la maison pour désigner une nappe ou une couverture de lit. A priori, ces significations n'ont pas grand-chose à voir avec la signification de base du mot « spread », mais si on y réfléchit bien, on peut tout de même trouver un lien logique...

J Indépendant LE SAVIEZ VOUS

L'explosion d'une fusée SpaceX aurait mis des avions en danger, l'entreprise dément



L'explosion de la fusée Starship de SpaceX en janvier dernier au-dessus des Caraïbes aurait mis en danger plusieurs avions de ligne, selon un article du Wall Street Journal publié samedi.



D'après des documents de la Federal Aviation Administration (FAA), le régulateur américain de l'aviation, SpaceX n'aurait pas immédiatement signalé l'explosion au contrôle aérien. Trois appareils commerciaux auraient ainsi été exposés à un risque. L'équipage d'un vol JetBlue à destination de San Juan, capitale de Porto Rico, aurait été informé que le vol ne pouvait se poursuivre qu'à ses propres risques.
Des informations "incomplètes et trompeuses", selon SpaceX
Selon le journal, des débris auraient continué de voler dans les airs pendant près d'une heure. Les contrôleurs aériens de Miami n'auraient été mis au courant de leur présence que lorsque les pilotes leur ont signalé qu'ils devaient les éviter.
Au moins un des avions aurait effectué un atterrissage d'urgence à San Juan.
SpaceX a réagi à l'article sur la plateforme X, affirmant que ces informations étaient "incomplètes et trompeuses". L'entreprise a assuré qu'aucun avion n'avait été mis en danger.

Victime d'un malaise, un Belge se noie en pratiquant le kitesurf au Brésil



UN BELGE de 40 ans est décédé samedi après-midi alors qu'il pratiquait le kitesurf sur la plage de Barra Grande, à Cajueiro da Praia, dans l'État de Piauí, au Brésil. L'homme s'est noyé après avoir été pris d'un malaise, selon les médias locaux. Le Belge résidait dans la région depuis plusieurs mois. Il pratiquait le kitesurf avec des amis au moment des faits.
Appelés sur les lieux, les pompiers ont repêché le corps du quadragénaire en mer. Il était malheureusement déjà trop tard, ces derniers n'ont pu que constater son décès.

Fusillade à l'université Brown : l'homme suspecté d'avoir tué deux étudiants a été retrouvé mort

Claudio Neves Valente, un ressortissant portugais de 48 ans, « s'est donné la mort » jeudi soir, a annoncé la police de Providence, qui essayait de retrouver sa trace.

IL AVAIT ouvert le feu dans le prestigieux établissement. L'homme suspecté d'avoir tué deux étudiants à l'université américaine de Brown et d'avoir abattu un professeur du Massachusetts Institute of Technology (MIT) a été retrouvé mort, a annoncé le jeudi 19 décembre dans la soirée la police de Providence, la ville du nord-est des États-Unis où se trouve la célèbre institution.
Le suspect, Claudio Neves Valente, un ressortissant portugais âgé de 48 ans qui avait étudié la physique à l'université Brown, dans l'État de Rhode Island, « s'est donné la mort ce soir », a annoncé le chef de la police de Providence, Oscar Perez, lors d'une conférence de presse. Le double meurtre de Brown est lié à la mort par balle d'un professeur d'origine portugaise du MIT, en périphérie de Boston, ont fait savoir les autorités fédérales. Aucun motif n'a encore été avancé pour expliquer les deux événements, qui impliquent deux des universités les plus prestigieuses du pays. Le corps de Claudio Neves Valente a été retrouvé dans un conteneur de stockage au New Hampshire, avec deux armes à feu. Résident permanent aux États-Unis depuis 2017, il aurait agi seul selon les autorités.

Une affaire relancée grâce aux images de vidéosurveillance

Le tireur a ouvert le feu samedi dans le bâtiment d'ingénierie et de physique de Brown, où des examens se déroulaient. Deux étudiants, Ella Cook et Mukhammad Aziz Umurzokov, sont morts et neuf autres ont été blessés. Professeur depuis 2016 au MIT, où il enseignait les sciences et le génie nucléaire, ainsi que la physique, Nuno Loureiro a lui été retrouvé blessé par balle lundi soir à son domicile de Brookline, dans le Massachusetts, à quelque 80 kilomètres de Providence.

Un couple britannique remporte le jackpot à la loterie... pour la deuxième fois



UNE CHANCE insolente. Un couple britannique vient de remporter pour la seconde fois un million de livres sterling à la loterie nationale, un exploit rarissime survenu plusieurs années après leur premier jackpot.

Au Royaume-Uni, un couple a de nouveau défié les probabilités en gagnant un million de livres sterling lors du tirage du loto du 26 novembre. Déjà millionnaires grâce à la loterie il y a sept ans, ils ont cette fois (encore) trouvé les cinq numéros principaux ainsi que le numéro bonus.

Un feu de circulation bleu apparaît aux États-Unis: à quoi sert-il vraiment?



Une nouvelle couleur sur les feux de circulation aux Etats-Unis. Un feu de couleur bleue est progressivement installé pour aider la police dans un cas très précis. Ce nouveau feu a rejoint le feu vert, orange et rouge en Floride et dans plusieurs états américains. De couleur bleue et plus petit que les autres, il a pour but de confirmer lorsqu'un conducteur grille un feu rouge. Cela aide la police à prouver l'infraction ensuite face au conducteur. Ces feux de confirmation, placés à côté des feux traditionnels, s'allument lorsque le feu passe au rouge.

Les rues de Vienne se parent de douces oasis de verdure: par quel miracle?

Redessiner l'espace urbain, une place de parking à la fois. C'est la petite révolution qu'ont lancée des habitants de Vienne en transformant des places de stationnement en "oasis de quartier", des îlots de verdure où voisins et passants se retrouvent.



La terre respire, elle tremble et s'agite sous nos pieds et s'il est un sol qui peut en attester, c'est bien celui de la Nouvelle-Zélande. Plus spécifiquement, celui de la région de Rotorua. Ici, au beau milieu de l'île du nord, une odeur de soufre et des nappes de fumée s'échappent des entrailles de la terre, formant un paysage fascinant fait de geysers, de bassins de boue et de sources d'eau bouillonnantes. Cette curiosité géothermique et la culture maori qui l'accompagne attirent chaque année des touristes venus du monde entier. En 2024, le site a accueilli en moyenne 18 000 visiteurs par jour, dont plus de 3 000 étrangers, selon les chiffres de l'Agence de développement économique et de l'Organisation régionale du tourisme de Rotorua (source Vistr).

"Il y a des sources thermales un peu partout en Nouvelle-Zélande, mais Rotorua est unique de par l'activité volcanique de Taupō", explique Brad Scott, spécialiste des informations volcaniques et expert de l'histoire géothermale de Rotorua pour le Earth Sciences New Zealand (anciennement GNS Science). Le site se situe sur la ceinture de feu du Pacifique, une chaîne de volcans actifs parcourant les 40 000 km de pourtour de l'océan Pacifique.

Deux volcans toujours actifs

La zone volcanique de Taupō a commencé à se former il y a 2 millions d'années et est active depuis environ 1,5 million d'années. Elle regroupe huit volcans de caldeira, dont deux toujours actifs : Taupo et Okataina, théâtre de l'éruption du Tarawera en 1886. Ces volcans contiennent d'importants volumes de roches chaudes d'une surface de 200 km³ qui génèrent un flux de chaleur supérieur à la moyenne. Ces vestiges de magma réchauffent l'eau du sol, formant des systèmes géothermiques étonnants. Tel un géant endormi, le volcan Rotorua, entré en éruption il y a 240 000 ans, nourrit encore l'activité géothermique de la région.

Cette surface géothermale s'étend sur une superficie d'environ 12 km², répartie en 13 systèmes géothermiques, dont "10 ou 11 zones adaptées au tourisme", détaille Brad Scott. 1 500 formations de surface y sont recensées.

La plupart d'entre elles étant des sources d'eau bouillante dont la température atteint 100 °C ou des sources d'eau chaude de 13 °C. "À deux ou trois kilomètres en dessous de la surface du sol, les températures atteignent 300 °C." À ces formations s'ajoutent de vastes étendues de sols chauds, des zones de sources acides, des lacs de cratère aux couleurs détonantes, des terrasses de sédimentation ou encore certains des derniers geysers de Nouvelle-Zélande.

Un équilibre entre exploitation et préservation

Ce paysage singulier abrite des habitats uniques. On y trouve par exemple une prédominance de plantes endémiques telles le Kānuka, le Mānuka ou le Mingimingi dans les zones dites "de sols chauffés". Les rives des cours d'eau, les sols chauffés et les sols hydrothermaux, tous présents dans le système de Rotorua, sont classés "en danger critique d'extinction", selon un rapport de synthèse environnementale coécrit par Brad Scott et publié par le Earth Sciences New Zealand et le conseil régional de la baie de l'Abondance en septembre 2021.

C'est pourquoi il est important de maintenir un équilibre entre utilisation et préservation des systèmes géothermiques. Une leçon que les autorités en charge de la région ont apprise à leurs dépens. Pendant près d'une décennie (1880-1980), la surexploitation géothermique a réduit les écoulements de fluides, asséchant les formations rocheuses en profondeur.

De nombreuses sources et geysers ont cessé de jaillir, et le risque d'effondrement des sols a été décuplé. Depuis, les forages ont été réduits de près de 60 % entre 1980 et 2020, des régimes de réinjection ont permis de diminuer les affaissements, et les autorités locales mettent aujourd'hui un point d'honneur à ne pas reproduire les erreurs du passé.

Ces pays qui réinventent la cantine scolaire pour mieux nourrir les enfants



DE LIÈGE au Japon, en passant par les États-Unis, les cantines scolaires s'engagent pour une alimentation plus saine, locale et durable. Tour d'horizon de ces initiatives inspirantes qui changent la façon de nourrir les enfants.

1. Belgique : Liège fait sa mue

Fin 2024, Liège (200 000 habitants) a réussi le pari d'atteindre le 100 % bio dans ses cantines scolaires et ses crèches. Une révolution pour la ville qui plafonnait, en 2020, à 5 % de bio dans la restauration scolaire. Elle s'est appuyée sur le réseau européen BioCanteens, qui permet aux villes de partager leurs expériences.

2. Japon : place au shokuiku

L'archipel japonais a lancé en 2005 une campagne nationale "d'éducation à l'alimentation et à la nutrition" (traduction du terme shokuiku), destinée à tous les âges de la vie, dès la crèche ! L'objectif : sensibiliser dès le plus jeune âge à un régime alimentaire sain et durable. Les écoles s'engagent notamment à supprimer les distributeurs automatiques et à servir plus de 50 % de produits locaux dans les menus.

3. États-Unis : le local à l'honneur

Le programme Farm to School a touché près de 75 000 écoles américaines depuis 2007. À travers lui, elles s'engagent à servir à la cantine des aliments frais produits localement : fruits, légumes, oeufs, yaourts, viande… Elles intègrent aussi des cours de nutrition, des visites de fermes, des sessions de jardinage et des formations sur le recyclage. Le dispositif offre ainsi aux agriculteurs de nouveaux débouchés.

Dans les chocolats, céréales et biscuits, le cadmium inquiète les associations de consommateurs

SELON une enquête de l'UFC-Que Choisir, le chocolat et plusieurs produits cacaotés contiennent une quantité "non négligeable" de cadmium, un métal lourd toxique à long terme pour la santé.

Le chocolat contient une quantité "non négligeable" de cadmium, métal lourd aux effets nocifs pour la santé, met en garde jeudi l'UFC-Que Choisir, qui préconise de "modérer sa consommation", en particulier chez les enfants. Selon l'association de défense des consommateurs, déguster dans la même journée deux biscuits fourrés Bjorg, un bol de Chocapic et une tasse de chocolat chaud Poulain apporte à un enfant de 10 ans "près de la moitié de la dose maximale quotidienne de cadmium" à partir de laquelle un risque sanitaire est possible. La valeur toxicologique de référence (VTR) de ce métal qui s'accumule dans l'organisme et expose à un risque accru de pathologies cardiovasculaires et de cancer a été fixée à "0,35 microgramme (µg) de cadmium par kilogramme de poids corporel par jour" par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Début juin, des médecins libéraux avaient alerté sur la contamination massive des Français – principalement les enfants et les femmes – au cadmium via des engrais phosphatés utilisés en agriculture, qui se retrouvent notamment dans les céréales du petit déjeuner, le pain ou les pommes de terre.

Appartement A vendre

Vente Appartement F3 · Ruisseau-Alger, en face Tramway et le métro.
(Les Fusillés), à coté de les moyens de transports.
Téléphone : 0772.39.99.06 - 0542.57.58.11



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N°10
N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2025

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Arthrose du genou : symptômes, que faire pour la soulager ?

L'arthrose du genou (gonarthrose) est de plus en plus fréquente en vieillissant mais elle est douloureuse.



La gonarthrose est l'arthrose qui touche le genou. Elle concernerait 30% des 65-75 ans. C'est une arthrose invalidante car elle touche une grosse articulation supportant le poids du corps. Cette maladie peut induire à un handicap majeur pour les patients. Plus de 90 000 prothèses du genou seraient posées chaque année en France à cause de l'arthrose. Sa prévalence augmenterait chez les femmes au moment de la ménopause. La gonarthrose est bilatérale (les deux genoux touchés) dans 75% des cas.

Pour rappel, l'arthrose se traduit par une usure prématurée du cartilage, la structure gélatineuse qui tapisse les extrémités osseuses leur permettant de glisser l'une sur l'autre sans frottement. En cas d'arthrose, le cartilage s'amincit et se fissure. La destruction du cartilage peut s'étendre aux restes de l'articulation, soit les os mais aussi la membrane synoviale qui lubrifie l'articulation, provoquant alors des douleurs.

Quelles sont les causes de la gonarthrose ?

► Le vieillissement : alors que 3% des moins de 45 ans sont touchés par de l'arthrose, les 65 ans et plus sont environ 65% à en souffrir et après 80 ans, plus de 80%.

► La génétique : la littérature scientifique suggère que des personnes seraient génétiquement prédisposées à l'arthrose du genou.

► Un traumatisme : l'arthrose du genou serait davantage observée chez les patients ayant eu une entorse mal soignée, une ablation du ménisque…

► Un excès de poids : "Le surpoids est un facteur important car il sur-sollicite l'articulation. Une perte modérée de quelques kilos permet d'améliorer, voire prévenir, l'apparition de cette maladie articulaire", indique le Pr Aleth Perdriger, cheffe de service de rhumatologie du CHU de Rennes.

► Le port de charge lourde au travail augmente les contraintes mécaniques et abîme le cartilage du genou.

► La pratique intensive de certains sports est aussi pointée du doigt (football, rugby, ski…).

Quels sont les symptômes de l'arthrose du genou ?

L'arthrose peut passer inaperçue et être découverte fortuitement lors d'examen d'imagerie. Lorsqu'elle se manifeste, elle entraîne des douleurs mécaniques (induites par le mouvement), qui vont progressivement empêcher le malade de marcher, monter les escaliers... Des poussées douloureuses peuvent survenir. Elles sont généralement associées à un gonflement et une raideur de l'articulation. Au fil des ans, une déformation de l'articulation peut apparaître.

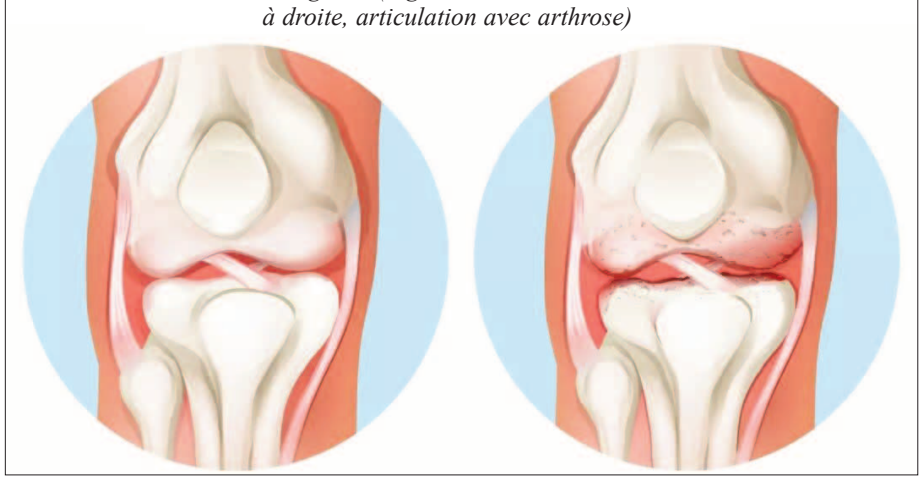
Diagnostic : radio ou échographie ?

Les symptômes de l'arthrose du genou peuvent être suffisants pour diagnostiquer l'arthrose. Mais le médecin peut confirmer le diagnostic grâce à un examen radiologique qui permet de visualiser le pincement articulaire, les excroissances d'os autour de l'articulation (appelées ostéophytes) ou des raréfactions localisées d'os (appelées géodes). Il peut être utile de réaliser cet examen radiologique régulièrement pour suivre l'évolution de la maladie et décider d'un éventuel traitement chirurgical. Les échographies, l'IRM ou le scanner sont des examens inutiles pour faire le diagnostic de l'arthrose. De même, aucun marqueur sanguin ne permet d'établir le diagnostic.

Quels sont les traitements pour soigner l'arthrose du genou ?

Il n'existe pas de remède, seuls des traitements symptomatiques visant à soulager la douleur sont disponibles. "Le traitement de la crise arthrosique repose sur les antalgiques. En cas de poussées inflammatoires, les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) sont utiles. On peut aussi faire des infiltrations locales de corticoïdes", décrit le Pr Aleth Perdriger. Des injections d'acide hyaluronique (viscosupplémentation) peuvent être proposées aux patients (non remboursées par la sécurité sociale).

Arthrose du genou (à gauche, articulation normale, à droite, articulation avec arthrose)



Du kiné ?

Des séances de rééducation chez le kinésithérapeute sont vivement recommandées pour conserver la souplesse et la stabilité de l'articulation. Les exercices pratiqués permettent de renforcer le quadriceps et de permettre les amplitudes de l'articulation. Lors d'une intervention chirurgicale, une rééducation pré-opératoire s'envisage avant l'intervention.

Quel sport quand on a de l'arthrose du genou ?

La pratique d'une activité physique douce est recommandée pour l'articulation comme la natation, la marche ou le vélo, en dehors des poussées inflammatoires. L'activité permet de renforcer les muscles de la jambe. Elle aide également les personnes en surpoids à perdre les quelques kilos en trop qui pèsent sur leurs articulations : des bénéfices sont visibles à partir de 5 kilos perdus.

Meilleurs sports pour les genoux et ceux à éviter !

Très fréquentes, les douleurs aux genoux peuvent être d'origine traumatique, mécanique ou inflammatoire. Pour préserver cette articulation, la pratique du sport est conseillée. Quels sports privilégier ? Ceux à éviter ? En cas d'arthrose ? De genou fragile ? Le point avec le Dr Marc Rozenblat, médecin du sport.

Genouillère, attelle...

Une genouillère ou une attelle peuvent soulager l'articulation en améliorant les sensations du positionnement du genou Le port de semelles orthopédiques peut soulager la pression sur le compartiment douloureux, corriger un défaut de posture du pied ou absorber une partie des ondes de choc. L'utilisation d'une canne tenue dans la main du côté opposé au genou atteint, peut permettre de soulager l'articulation du genou.

Quand opérer le genou ?

Si malgré les traitements et la rééducation, les douleurs persistent et un handicap s'installe, le médecin pourra proposer une intervention chirurgicale et la pose d'une prothèse totale ou partielle pour remplacer l'articulation. Une intervention chirurgicale pratiquée sous arthroscopie ne nécessite pas d'ouvrir l'articulation du genou.

Le chirurgien effectue deux petites incisions de 3 mm environ afin d'insérer dans le genou une caméra en fibres optiques reliée à une caméra, permettant de visualiser l'ensemble des structures de l'articulation du genou.

En revanche, une prothèse est indiquée lors d'une usure importante du cartilage provoquée le plus souvent par une arthrose ou lors d'une polyarthrite rhumatoïde. L'intervention, pratiquée sous anesthésie générale ou locale, dure entre 1h30 et 2 heures. Des séances de rééducation du genou sont nécessaires pendant environ deux mois.

Si l'arthrose est liée à une déformation de l'articulation, le chirurgien pourra redresser le tibia ou le fémur, tout en conservant l'articulation. C'est ce qu'on appelle l'ostéotomie, une technique qui consiste à sectionner l'os et à le redresser puis à maintenir cette modification. Ceci permet d'aligner le membre inférieur et de rééquilibrer les pressions effectuées au niveau du genou.

Cette chirurgie est notamment destinée aux patients atteint d'un genu valgum (genoux en dedans). Cette intervention soulage les douleurs et permet une stabilisation de l'arthrose. Enfin, l'arthroplastie totale du genou consiste à remplacer les parties du genou handicapées par des implants artificiels qui permettent une flexion et une extension du genou ainsi qu'une amélioration de la marche et du périmètre de marche. L'indication d'une arthroplastie du genou dépend de la douleur, de la gêne fonctionnelle et de la baisse de qualité de vie.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET LA VILLE ET
D'AMENAGEMENT URBAIN
DIRECTION DE L'URBANISME ET L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
WILAYA DE BECHAR
NIF : 080 172 010 84

APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N°/... 96 .../2025.

INTITULE DE L'OPERATION : ; VRD PRIMAIRE ET SECONDAIRES DES PROGRAMMES DE LOGEMENTS A TRAVERS LES WILAYAS PROGRAMME 2021

N° DE L'OPERATION: N.1.021.080.02.2008.000.008.21.039

En application des dispositions de l'article 67 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et article 47 du de la loi n° 12-23 du 05 aout 2023 précisant les règles générales relatives de marches publiques.

La Direction de l'Urbanisme et l'architecture et de la Construction de BECHAR lance un appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

- VRD PRIMAIRE ET SECONDAIRES POS DJENIENNE DIF ALLAH RENOVATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Les entreprises qualifiées en (travaux hydraulique) catégorie (V) CINQ ou plus comme activité principale en cours de validité ouvert avec exigence de capacités jusqu'à à la date d'ouverture des plis et intéressés par le présent appel d'offres national minimales, répondant aux conditions d'éligibilité (voir cahier des charges) **art : 04 pages 04** :.

- Avoir un moyen de chiffre d'affaire pendant les trois dernières années (2022-2023-2024) supérieur ou égale 40 000 000.00 DA.
- Présenté des attestations de bonne exécution délivré par maitre d'ouvrage au moins un projet de la même nature

peuvent retirer le cahier des charges à l'adresse suivante :

Directeur de L'Urbanisme d'Architecture et de la Construction
De la wilaya de Bechar.
Sis N° 12 BOULEVARD CL CHABOU WILAYA DE BECHAR.

Pour plus de détail, l'ensemble des soumissionnaires est invité à consulter les dispositions de cahier des charges

Les plis doivent être présentés obligatoirement selon les prescriptions contenues dans le cahier des charges, sous trois enveloppes (offre technique, offre financier, dossier de candidature) les trois enveloppes inséré dans une enveloppes externe anonyme Adressées

A Monsieur le Directeur de L'Urbanisme d'Architecture et de la Construction
De la wilaya de Bechar.
SIS N°12 BOULEVARD COLONEL CHABOU WILAYA DE BECHAR

Et comportant la mention « **àn'ouvrir que par la commission d'ouvertures des plis et d'évaluation des offres** ». **(AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES)** et indiquer de projet considéré.

:Les offres doivent être accompagnées des pièces, exigées par la réglementation en vigueur à savoir

I.E DOSSIER DE CANDIDATURE CONTIENT :

1. - La déclaration de candidature, conforme au modèle joint au cahier des charges, signée, cachetée et datée.
2. - La déclaration de probité conforme au modèle joint au cahier des charges, signée, cachetée et datée.
3. - Copie de statut de l'entreprise (SARL ,EURL) lorsqu'il s'agit d'une personne morale ou société.
4. - Copie du registre du commerce électronique .
5. - Une Copie de la carte portant le numéro d'identification fiscale (NIF).
6. - La copie de certificat de qualification et classification professionnelle **LA CINQ (V) ou Plus (travaux Hydraulique) comme activité principale**

Dans le cadre d'un groupement d'entreprise : Pour être éligible, le Chef de file devra répond aux conditions fixées dans l'article 04-A de présent cahier des charges et chaque membre du Groupement solidaire doit avoir un certificat de qualification et classification professionnelle **(IV) Quatre** en hydraulique ou plus en cours de validité à la date d'ouverture des plis.

7. - Copies des bilans financiers des trois (03) années (2022-2023-2024) certifié par services des impôts.
8. - Copie l'extrait de rôle daté au maximum 03 mois à la date d'ouverture des plis apuré ou avec échéancier, porte la mention « Non inscrit dans le tableau des fraudeurs»
9. - Copie de l'attestation de dépôt des comptes sociaux, délivrée par l'antenne du registre **de commerce (CNRC) pour les** sociétés commerciales en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
10. - Copies des attestations de mise à jour (CASNOS, CNAS et CACOBATH) en cours de **validité à la date d'ouverture** des plis.
11. - La copie de l'attestation de situation fiscale, daté au plus 12 mois à la date d'ouverture **des plis (CN 20) des 03 années** 2022-2023-2024 certifié par services des impôts .
12. - Copie de l'attestation de solvabilité valide trois (03) mois à la date d'ouverture des plis.
13. - Les moyens humains de l'entreprise justifiée par les attestations d'affiliation **des salariés vis-à -vis la** CNAS/CACOBATH et CASNOS en cours de validité à la date d'ouverture des plis, (devra **justifier son encadrement par** les diplômes + l'affiliation à la CNAS et les ouvrières pour l'attestation d'affiliation en cours de validité à la date d'ouverture des plis).
14. - Moyens matériels justifié par les copies des cartes grises ou récépissé de dépôt + assurance pour matériel roulant en cours de validité à la date d'ouverture des plis et PV d'huissier de l'année en cours.
15. - Copie des attestations de bonnes exécutions délivrés par les maitres d'ouvrages publics pour les projets déjà réaliser de même nature.
16. - En cas de groupement d'entreprises, joindre le protocole d'accord et définir la part que détient chaque membre ainsi que le chef de file

PLI CONTENANT L'OFFRE TECHNIQUE DOIT COMPRENDRE :

1. La déclaration à souscrire, conforme au modèle joint au cahier des charges, signée, cachetée et datée par le soumissionnaire
2. Le cahier des charges paraphé Qui doit obligatoirement porter dans sa dernière page pour chaque cahier de charge la mention « lu et accepté », le cachet, la signature du soumissionnaire et la date.
3. Planning des travaux.
4. Un mémoire technique justificatif rempli, signée, cachetée et datée.

NB : Le soumissionnaire est requis de parapher toutes les pages du dossier de l'appel d'offres pour indiquer leur adhésion aux clauses du dossier d'appel d'offres, d'indiquer la date, et d'apposer leurs signatures et cachet de l'entreprise et la mention manuscrite « lu et accepté », apposée sur la dernière page de chaque chapitre.

1. **PLI CONTENANT L'OFFRE FINANCIERE DOIT COMPRENDRE** :
 1. Lettre de soumission conforme au modèle joint au cahier des charges, signée, cachetée, datée et remplie par le soumissionnaire.
 2. Le bordereau des prix unitaires, remplie, signé, daté et cacheté par le soumissionnaire.
 3. Le détail quantitatif et estimatif, remplie, signé, daté et cacheté par le soumissionnaire.
2. PLI CONTENANT L'OFFRE FINANCIERE DOIT COMPRENDRE :
 4. Lettre de soumission conforme au modèle joint au cahier des charges, signée, cachetée, datée et remplie par le soumissionnaire.
 5. Le bordereau des prix unitaires, remplie, signé, daté et cacheté par le soumissionnaire.
 6. Le détail quantitatif et estimatif, remplie, signé, daté et cacheté par le soumissionnaire.

Les plis doivent être présentés obligatoirement selon les prescriptions contenus dans le cahier des charges, sous peine d'irrecevabilité • et doivent déposer sous une enveloppe anonyme, comportant la mention.

A Monsieur le Directeur de L'Urbanisme et l'architecture et de la Construction.
De la wilaya de Bechar
« À n'ouvrir que par la commission d'ouvertures des plis et d'évaluation des offres »,
VRD PRIMAIRE ET SECONDAIRES POS DJENIENNE DIF ALLAH RENOVATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

- La date de dépôt des offres est fixée à **VINGT UN (21) jours** avant midi **(12h00)**, à compter de la première parution dans le BOMOP ou l'un des quotidiens nationaux, qui est tacitement reporter au premier jour ouvrable si cette date coïncidée avec les week-ends ou jours fériés.

L'ouverture des plis (dossier de candidature, dossier Technique et Financier) sera tenue, dans une séance publique avec l'ensemble des soumissionnaires qu'invité au siège de la Direction de l'Urbanisme et l'architecture et de la Construction de BECHAR à la séance d'ouverture des plis .

le dernier jour correspondant à la date limite de dépôt des offres à quatorze heures **(12h :00)** Qui est tacitement reporter au premier jour ouvrable si cette date coïncidé avec les week-ends ou jours fériés a la même heure.

- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant (03) trois mois + la durée de préparation des offres.
- dans le cas de l'entreprise attributaire d'un marché public, le délai de validité des offres est prorogé systématiquement d'un (01) mois supplémentaire
- Les entreprises qui possèdent deux projet ou plus (attribution ou ODS CONCLU avec DUAC Béchar) sont exclues de la participation à ce projet

Le Directeur

Le Jeune Indépendant du 22/12/2025 / ANEP 2516038563



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
——ooOoo——

MINISTERE DE LA JUSTICE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET DE LA RÉINSERTION
ETABLISSEMENT DE REEDUCATION ET DE READAPTATION – CHLEF
NIF :408004001002023

وزارة العدل
المديرية العامة لإدارة السجون و إعادة الإدماج
مؤسسة إعادة التربية والتأهيل بالشلف

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'Article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégation de service public, l'établissement de rééducation et de réadaptation – Chlef – informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales n°02/2025 portant fourniture de denrée alimentaire au profit de: l'établissement de rééducation et de réadaptation–Chlef et ses annexes (Etablissement de Prévention Ténès et l'établissement de Prévention Ben Souna) en Trois (03) lots:(**Lot n°04**: Viandes rouges Fraîches, **Lot n°06**: Œufs, **Lot n°07**: Viandes blanches Fraîches),qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement aux entreprises suivante comme suit:

L'analyse des offres conformément aux critères de choix prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants:

Entreprise	Lot	Montant Maximum de l'offre TTC En (DA) Après correction	Délais d'exécution	Observation
LAZEB MOHAMED NIF :194141500930165	Lot n°04	31 161 410.00	12 mois	Moins disant
LAZEB MOHAMED NIF :194141500930165	Lot n°06	13 595 417.40	12 mois	Moins disant Et Plus Proche du Siège de l'Etablissement
LAZEB MOHAMED NIF :194141500930165	Lot n°07	32 206 736.80	12 mois	Moins disant

Les soumissionnaires désirant connaitre des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher aux services de l'économat de l'établissement de rééducation et de réadaptation–chlef au plus tard trois (03) jours à compter de la date de la première publication de cet avis.
Conformément aux dispositions des articles 82 et 182 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 relatif à la réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et de l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés du Publics de la Wilaya de Chlef, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première publication du présent avis dans la presse nationale.

Le Jeune Indépendant du 22/12/2025 / ANEP 2516039959

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ديوان المركب المتعدد الرياضات لولاية الجزائر
AVIS DE RECRUTEMENT

L'OFFICE DU PARC OMNISPORT DE LA WILAYA D'ALGER Lance L'OUVERTURE D'UN CONCOURS de RECRUTEMENT pour l'accès au GRADES suivants :

GRADES	MODE DE RECRUTEMENT	CONDITIONS D'ACCES	SPECIALITE DEMANDEE	NOMBRE DE POSTES OUVERTS
administrateur	Concours sur titre	Licence professionnel Titre equivalant	Sciences juridiques et administratives ou droit, sciences économiques, sciences financières, sciences commerciales, sciences de gestion, sciences politiques et relations internationales, sociologie : à l'exception de la spécialisation en sociologie de l'éducation, psychologie : spécialisation en travail et organisation ou en gestion des contrôles du travail, psychologie générale et psychologie sociale, sciences des médias et de la communication, sciences islamiques : spécialisation en charia et droit.	01

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :
- Une demande manuscrite
- Une copie de la carte d'identités nationale.
- Une copie du diplôme ou d'un titre reconnu. équivalent ,accompagné des relevés de note des années d'études .
- Une fiche de renseignements a remplir par le candidat.
- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle du candidat, dans la spécialité. Celles ci doivent être dument visés par l'organe de sécurité sociale, pour l'expérience acquise dans le secteur privé ;
- Tout document justifiant le suivi par le candidat d'une formation supérieur au niveau du diplôme requis dans la même spécialité, le cas échéant ;
- Tout document relatif au travaux et études réalises par le candidat dans la spécialité, le cas échéant ;
- Deux (02) enveloppes timbrés (moyenne)

Critères de sélections ;
- Adéquation de la filière de spécialité et de la formation du candidat avec les exigences de la fonction et du grade demandé dans le concours.
- Formation de niveau supérieur ou diplôme ou certificat requis participer au concours.
- Travaux ou études réalisés par le candidat dans la spécialité, quelque soit le secteur d'activité ou la nature du poste occupé.
- Expérience professionnelle acquise par le candidat par la spécialité, peu importe le secteur d'activité ou la nature du poste occupé.
- Date d'obtention du diplôme.
- Résultat de l'entretien avec le comité de sélection. (de 0 à 3 points)

Le dossier de candidature doit être déposé ou transmis dans un délai de 15 jours pours à compter de la date de parution du présent avis dans la presse écrite l'adresse /12 Rue Balhafaf, Ghazali, Sidi M'hamed, Alger
IMPORTANT
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.
Les candidats non admis au concours peuvent introduire un recours auprès l'office du parc omnisport de la wilaya d'Alger qui statuer et repondre dans un délai de 05 jours ouvrables au moins à compter de la date de déroulement du concours.

Le Jeune Indépendant du 22/12/2025 / ANEP 2516039977

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Chlef
Daira de Oued-Fodda
Commune de OULED ABBES
NIF: 098402189024228

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public Le président de l'APC de OULED ABBES informe Les soumissionnaires ayant Participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert N°03/2025 pour L approvisionnement des cantines scolaires pour quatrième trimestre année financière 2026 paru dans المصدر en arabe en date du 27/11/2025 est Indépendant en français en date du 27/11/2025 et le BOMOP semaine du 07 au 13 décembre 2025 et journalisme électronique INTERLIGNES en arabe en date du 30/11/2025 est الجزائر المباشر en français en date du 30/11/2025

L'évaluation des offres techniques et financières, que l'opération est attribué provisoirement comme suite :

Conformément à l'article 82 du décret Présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des

Intitulé de l'opération	L'ENTREPRISE ADRESSE + NIF	NOTE OFFRE TECHNIQUE	DELAI	MONTANT MINIMUM (TTC) DA	MONTANT MINIMUM CORRIGE (TTC) DA	MONTANT MAXIMUM (TTC) DA	MONTANT MAXIMUM CORRIGE (TTC) DA	OBS
LOT N°01 : Approvisionnement en produits protéines	SELAMA ABDELLAH Nif: 192020101657112000000	43/50	155 J	7.099.125.00	7.099.125.00	14.671.525.00	14.671.525.00	UN SEUL OFFRES
LOTN°02: Approvisionnement en Alimentation générale	BE TOUTA SID ALI Nif: 186020103674118002O1	30/50	155 J	10.213.131.79	5.641.707.14	20.996.993.71	11.559.832.94	UN SEUL OFFRES
LOTN°03 : Approvisionnement en légumes et Fruits	BE TOUTA SID ALI Nif: 186020103674118002O1	30/50	155 J	7.761.071.22	7.761.071.22	11.045.376.17	11.045.376.17	Offre économiquement la plus avantageuse techniquement recevable et moins - disant
LOTN°04: Approvisionne W ment en pain	BOUCHACHIA MOHAMED Nif: 184022901230154	33/50	155 J	272.382.67	272.382.67	603.133.05	603.133.05	UN SEUL OFFRES

marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaires conteste le choix opère par le service contractant peuvent introduire recoure Au comité municipal des marchés publics de la municipalité d' OULED ABBES dans un délai de 10 jours qui suivant la date de publication de présent avis dans la presse national ou le (BOMOP) Pour les soumissionnaires qui souhaitent avoir des précisons sur les résultats détaillés de L'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

Le Jeune Indépendant du 22/12/2025 / ANEP 2516039999















JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Téléfilm humoristique France - 2023 — TF1
Superpapa

21h00 Série de suspense Grande-Bretagne -2021 — France 2
Meurtres au paradis

21h00 Jeu - 2025 — M6
Pandore

21h00 Série d'action - Etats-Unis - 2023 — CANAL+
Monarch: Legacy of Monsters

20h50 Variétés — W9
Invincibles ensemble !
Contre la maladie de Charcot

20h55 Film d'action — CINE+ FRISSON
Etats-Unis - 2024
Piégés dans la savane

21h05 Série humoristique — 6ter
France
Kaamelott

21h00 Film - 2016 — CINE+ PREMIER
Les Tuche 2 : le rêve américain

21h59 Rugby : Top 14 — CANAL+ SPORT
Bordeaux-Bègles / Toulon

21h00 Thriller Etats-Unis - 2023 — CINE CINEMA
La Proie des ombres

20h50 Film pour la jeunesse — CANAL+ family
Grande-Bretagne - 2021
Un garçon nommé Noël

21h25 Film d'action — TMC
Etats-Unis - Allemagne 2009
Sherlock Holmes

21h00 la chaine ACTION



Film d'aventures (Etats-Unis - 2007)

King Rising : Au nom du roi

Dans le royaume d'Ehb, une lutte épique se profile entre le roi Konreid et Gallian (John Rhys-Davies), un sorcier des ombres assoiffé de pouvoir. Alors que le royaume est plongé dans le chaos, Farmer (Jason Statham), un ancien maître d'armes, se refuse à prendre part à cette bataille qui le dépasse. Sa vie tranquille bascule lorsque des créatures maléfiques, envoyées par Gallian, assassinent son fils et enlèvent sa femme, la belle Muriella (Claire Forlani).

22h50

Film de guerre (Etats-Unis - 2003)

Saints and Soldiers

En 1944, pendant la bataille des Ardennes, alors que l'hiver fait rage dans une forêt non loin de Malmédy, le caporal Greer, fait partie des prisonniers américains des Allemands. Avec quelques hommes, dont son meilleur ami le soldat Gordon Gunderson, il parvient à s'échapper. Commence alors pour eux un long périple dans la neige. Les soldats croisent bientôt un parachutiste anglais, qui doit absolument transmettre de précieuses informations.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:58	12:28	14:59	17:17	18:47
CONSTANTINE	06:02	12:32	15:05	17:23	18:53
ALGER	06:15	12:46	15:20	17:38	19:07
OUARGLA	06:01	12:37	15:21	17:39	19:04
CHLEF	06:22	12:53	15:26	17:44	19:14
MOSTAGANEM	06:27	12:58	15:32	17:50	19:19
ORAN	06:30	13:01	15:36	17:54	19:23

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 8373 — LUNDI 22 DÉCEMBRE 2025

www. jeune-independant. net direction@jeune-independant. net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	14°	8°
Oran	13°	7°
Constantine	13°	2°
Ouargla	15°	5°

DES ÉQUIPEMENTS DE POINTE POUR LA CAPITALE

Trois nouveaux hôpitaux attendus mi-2026

La capitale s'apprête à recevoir trois nouveaux hôpitaux ultramodernes, dont deux établissements polyvalents et un spécialisé dans la mère et l'enfant. Dotés d'équipements médicaux de pointe, ils entreront en service dès le deuxième trimestre 2026 et visent à décongestionner les structures existantes tout en rapprochant les soins des citoyens.



Rapprocher les soins des citoyens.

Le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudène, accompagné du wali d'Alger, Mohamed Abdenour Rabhi, a effectué, hier, une visite terrain dans plusieurs communes de la capitale afin de suivre l'avancement des projets hospitaliers. Ces trois nouveaux établissements hospitaliers viendront enrichir l'offre de soins dans la wilaya d'Alger, deux hôpitaux polyvalents d'une capacité de 120 lits chacun, situés à Baraki et Reghaïa, ainsi qu'un établissement spécialisé dans la mère et l'enfant à Reghaïa, d'une capacité de 60 lits. Selon le ministre, les travaux ont atteint un taux d'avancement compris entre 95 et 96 %, et les infrastructures devraient entrer en service dès le deuxième trimestre 2026. Il a souligné que ces nouveaux hôpitaux seront dotés d'équipements médicaux de pointe, notamment scanners et appareils d'imagerie spécialisés, ainsi que de toutes les installations nécessaires pour offrir des soins complets et modernes aux patients.

«Ces hôpitaux permettront de décongestionner les structures existantes et de rapprocher les services de santé des citoyens», a déclaré le ministre. Il a mis en avant la qualité des installations et le respect des standards internationaux. Il a également salué les efforts du wali d'Alger et de tous les acteurs locaux impliqués, assurant que ces réalisations répondent aux orientations stratégiques de l'État en matière de santé publique.

Aït Messaoudène a rappelé que l'inauguration de ces établissements s'inscrit dans une stratégie nationale visant à généraliser ce modèle hospitalier dans tout le pays, particulièrement dans les zones à forte densité, afin d'assurer un accès équitable à des soins de qualité pour tous les citoyens.

Par ailleurs, le premier responsable du secteur a précisé que ces hôpitaux seront équipés des dernières technologies médicales et que les différents services proposés permettront de répondre aux besoins spécifiques de la population, tout en améliorant la prise en charge et la qualité des soins. Il a mis en avant l'importance de ces infrastructures pour renforcer le système de santé public et réduire la pression sur les hôpitaux existants.

Le ministre a exprimé sa satisfaction face à l'avancement rapide des travaux et a assuré que l'État poursuivra ses efforts pour accompagner le secteur de la santé dans sa modernisation, conformément aux directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, afin de garantir des services de santé performants et accessibles à tous les Algériens.

M. D.

AADL 3

Versements facilités via internet

L'AGENCE nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) a précisé, hier, les modalités de paiement en ligne des tranches relatives aux logements du troisième programme de la formule location-vente (AADL 3).

Dans une vidéo explicative publiée sur ses réseaux sociaux, l'AADL a indiqué que les souscripteurs peuvent régler leurs tranches via la plateforme www.aadl.dzl'application BaridiMob ou encore la plateforme Baridiweb d'Algérie Poste.

Pour effectuer le paiement sur la plateforme AADL, le souscripteur doit se connecter à son espace personnel avec son code utilisateur et son mot de passe, cliquer sur « Souscrire « pour afficher l'ordre de versement, puis saisir le code de vérification Captcha avant de renseigner les informations relatives à la carte de paiement (carte interbancaire ou Edahabia).

Pour les utilisateurs de BaridiMob ou Baridiweb, l'opération s'effectue en cliquant sur l'icône « Paiements «, puis en sélectionnant « Agence AADL «. Il faut ensuite saisir le code client indiqué dans l'ordre de versement, remplir le formulaire avec le numéro de facture et les données personnelles.

Une fois l'opération finalisée, le souscripteur reçoit un reçu électronique confirmant le succès du paiement. Concernant le montant, la première tranche a été fixée à 343 000 DA pour les logements de type F3 et 431 500 DA pour les logements de type F4, payable en deux versements.

Il convient de rappeler que la CNEP-Banque a annoncé, avant-hier, le lancement d'un crédit destiné aux souscripteurs du programme de logements en location-vente AADL3. Ce dernier permet d'obtenir un financement de la totalité de l'apport personnel, au taux d'intérêt bonifié de 1%.

La CNEP-Banque précise, toutefois, que ce financement qui s'étalera sur une durée maximale de 25 ans s'adresse aux souscripteurs AADL salariés ou retraités, âgés de moins de 70 ans, et disposant d'un revenu mensuel net compris entre 24.000 DA et six fois le SNMG. De plus, les souscripteurs devront domicilier leur salaire ou pension auprès de la CNEP-Banque.

A. D.

TENTATIVE D'ÉMIGRATION CLANDESTINE À BÉJAÏA

Un couple et ses deux enfants arrêtés

UN COUPLE a été arrêté en compagnie de ses deux enfants, âgés de 3 et 5 ans, le week-end dernier, par les agents de lutte contre la contrebande du service de la police judiciaire, relevant de la sûreté de wilaya de Béjaïa, en coordination avec les gardes côtes. Cette famille s'apprêtait à quitter clandestinement le territoire national à bord d'une embarcation de fortune, dans l'intention de rejoindre les côtes espagnoles par voie maritime. «Le couple allait effectuer la traversée maritime au moyen d'une embarcation motorisée, vers 22h30», indique la cellule de communication de la sûreté de wilaya dans un communiqué de presse transmis à notre rédaction. Selon la même source, «les mis en cause étaient équipés de plusieurs accessoires, notamment des combinaisons de plongée sous-marine, des gilets de sauvetage et huit jerricans d'essence, d'un volume global de 220 litres». Dans le sillage de cette affaire, un camion de marque KIA, utilisé pour le transport de l'embarcation et des membres de la famille, a été saisi. Interpellés, les candidats à l'émigration clandestine ont été présentés devant le parquet compétent et mis en examen pour «tentative de traversée clandestine des frontières nationales en dehors des passages légaux», ajoute la même source.

N. Bensalem

AFFAIRE DE LA STAEM

Charafeddine Amara placé en détention pour «corruption»

L'ANCIEN PDG de la holding publique Madar, Charafeddine Amara, a été placé hier, sous mandat de dépôt par le juge du pôle pénal spécialisé du tribunal de Sidi-M'Hamed, à Alger. Il est notamment accusé de «corruption» et «de transfert illicite de fonds» dans l'affaire de la Staem, la société de tabacs algéro-émiratie, une joint-venture entre Madar et une société émiratie. Le PDG de la Staem et d'autres dirigeants de l'entreprise ont été également écroués en septembre dernier. La Staem, située à Bousmaïl, est spécialisée dans la production de cigarettes de marques internationales. M. Amara avait été président du CR Belouizdad et ensuite de la fédération algérienne de football. Son mandat à la Fédération avait pris fin au lendemain de l'échec de l'Algérie lors des barrages qualificatifs pour le Mondial 2022 contre le Cameroun.

M. B.

VISAS POUR L'ESPAGNE

Changement dans le processus

DE NOUVELLES mesures concernant les demandes de visa pour l'Espagne entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2026, c'est ce qu'a indiqué, hier, le centre de traitement de visas BLS International. À partir du 1er janvier 2026, seul le dernier visa Schengen délivré par l'Espagne et obtenu depuis le 1er janvier 2021 sera pris en compte pour les rendez-vous de renouvellement de visa dans les catégories ALG2, ALG3 et ALG4, a indiqué la même source.

Concrètement, cela signifie que les détenteurs de visas Schengen délivrés par d'autres pays membres de l'espace Schengen devront, obligatoirement, prendre un rendez-vous et seront, dorénavant, considérés comme « demandeurs n'ayant jamais obtenu de visa Schengen ou ayant obtenu un visa Schengen délivré par l'Espagne avant le 01/01/2021 «, est-il noté de même source. Dans ce sillage, BLS International a précisé que les demandeurs ayant obtenu un rendez-vous prévu initialement le 30 décembre verront leur réservation reportée au 7 janvier 2026.

K. A.